

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
5^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 16^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 20 Octobre 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTIE DE M. FRANÇOIS LE DOUATEC

1. — Communication de M. le président (p. 6774).

2. — Questions au Gouvernement (p. 6774).

POLLUTION MARINE (p. 6774).

MM. Le Pensec, Cavallé, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé des transports.

SITUATION FISCALE DU GROUPE DASSAULT (p. 6774).

MM. Forni, Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

MEETING ORGANISÉ PAR DES SYNDICATS DE POLICE (p. 6775).

MM. Chevènement, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

ETABLISSEMENT PUBLIC POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE LA DÉFENSE (p. 6775).

MM. Barbet, Fourcade, ministre de l'équipement.

GRÈVE DES DÉTAILLANTS EN FRUITS ET LÉGUMES (p. 6776).

MM. Gouhier, Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

COOPÉRATIVE AVICOLE DE LA SICA-SAVA (p. 6776).

MM. Vizet, Méhaignerie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

GRÈVE DU PERSONNEL DES CAISSES D'ÉPARGNE (p. 6777).

M. Villa, Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

SITUATION DE PROMOCA (p. 6777).

M. Pierre Weber, Mme Giroud, secrétaire d'Etat à la culture.

SORT DES ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS DE NANTERRE, POITIERS ET TOULOUSE (p. 6778).

M. Briane, Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités.

PARITÉ INDICIAIRE ENTRE LA GENDARMERIE ET LA POLICE (p. 6778).

Mme de Haatecloque, M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

POLLUTION PÉTROLIÈRE (p. 6779).

MM. Guerneur, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

EXTRADITION DES TERRORISTES (p. 6780).

MM. Frédéric-Dupont, Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

GRÈVE A LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS (p. 6780).

MM. Krieg, Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

MM. le président, Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

3. — Rappel au règlement (p. 6781).

MM. Max Lejeune, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 6781).

4. — **Loi de finances pour 1977.** — Discussion générale d'un projet de loi (p. 6781).

MM. Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Charles Bignon.

M. Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

MM. Guéna,
Jean-Pierre Cot,
Coulais.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

5. — **Faits personnels** (p. 6795).

MM. Leenhardt, Max Lejeune, le président.

6. — **Ordre du jour** (p. 6796).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. le président prononcera l'éloge funèbre de notre regretté collègue Pierre de Montesquiou au début de la séance du mardi 26 octobre, après-midi.

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

POLLUTION MARINE

M. le président. La parole est à M. Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Ma question s'adresse au ministre chargé de la lutte contre la pollution marine.

La mer : ce mot rime désormais avec « serpillière » et « petite cuillère ».

Ce qui vient de se passer à la pointe de la Bretagne prouve que les moyens réels de lutte contre la pollution sont inexistantes et que le Gouvernement n'a rien retenu ni rien appris des catastrophes de l'*Olympic Bravery* et du *Torrey Canyon*.

Tout au plus, peut-on considérer que le déclenchement du plan Polmar a été un peu plus rapide, en tout cas, moins tardif, c'est-à-dire que le Gouvernement a avancé de quelques heures le constat d'une tragique impuissance.

Dans un autre domaine, à l'occasion d'une calamité exceptionnelle, le Gouvernement a récemment mis en œuvre une procédure de réparation des préjudices, et nous sommes en droit d'attendre, dans le cas présent, un certain progrès dans la voie de l'indemnisation.

Quelles dispositions concrètes le Gouvernement envisage-t-il de prendre d'urgence pour permettre une indemnisation réelle des marins pêcheurs et des ostréiculteurs confrontés, d'abord, à une dégradation du potentiel halieutique, ensuite, à une détérioration de leur matériel, enfin, à une cessation de travail? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, chargé des transports.

M. Marcel Cavallé, secrétaire d'Etat. Monsieur Le Pensec, je vous rassure, puisque vous êtes alarmé.

Le préjudice subi par les marins pêcheurs à la suite de cette nouvelle marée noire n'a pas échappé au Gouvernement qui, d'ailleurs, n'a pas attendu pour agir.

Je précise d'abord qu'il s'agit heureusement d'un phénomène de portée géographique limitée, mais je mesure aussi combien les intéressés en ont gravement ressenti les effets.

J'ai déjà demandé à mes services extérieurs de faire une évaluation aussi précise que possible des préjudices subis. Ce constat permettra d'orienter l'action à long terme du Gouvernement.

Dans l'immédiat, je puis vous indiquer qu'à la suite d'un accord récent conclu avec le ministre du travail les marins embarqués sur des bateaux de pêche artisanale pourront bénéficier des allocations publiques de chômage. Je pense que cette mesure permettra de résoudre le problème de l'indemnisation des pêcheurs salariés sans attendre la solution du difficile problème de la détermination des responsabilités dans cet accident.

SITUATION FISCALE DU GROUPE DASSAULT

M. le président. La parole est à M. Forni.

M. Raymond Forni. Depuis plusieurs semaines, vous avez mis à la disposition de M. Marcel Dassault toutes les chaînes de radio et de télévision. (Rires sur plusieurs bancs de la majorité.)

Les Français ne voient que lui, n'entendent que lui.

Sur les bancs de l'union des démocrates pour la République. Il vous fait concurrence!

M. Antoine Gissingier. Aujourd'hui, on vous entend!

M. Raymond Forni. Le Gouvernement, lui, se tait. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

Au moment où vous demandez des sacrifices aux Français, une fraude fiscale de un milliard et demi de francs aurait été réalisée avec la complicité de vos administrations. (Protestations sur plusieurs bancs de la majorité.)

M. Pierre Mauger. Un peu de décence!

M. Raymond Forni. Voilà des années que M. Dassault bénéficie de fonds publics de plus en plus importants, si bien que la Cour des comptes s'en inquiète régulièrement.

Voilà des années que M. Dassault subventionne les partis politiques de votre majorité.

Voilà des années qu'il distribue sans vergogne des sommes folles dans sa circonscription pour acheter son mandat de député et celui de ses amis.

M. Pierre Mauger. C'est saint Vincent-de-Paul!

M. Raymond Forni. Et voici que, malgré la complicité et le silence, tout cela éclate au grand jour. Votre gouvernement, lui, se tait.

Monsieur le Premier ministre, puisque vous n'avez pas pris l'initiative d'informer la nation, je vous demande si, effectivement, une fraude fiscale a été commise par M. Dassault, député U.D.R. et membre de votre majorité. Quel en est le montant et qu'en pensez-vous?

Quelle est votre opinion sur la manière dont M. Dassault, qui a voté hier soir votre plan d'austérité...

Sur plusieurs bancs de la majorité. Non!

M. Raymond Forni. ...utilise les importants fonds publics dont il bénéficie depuis la fondation de la V^e République?

Enfin, qu'entendez-vous faire pour renforcer les règles d'incompatibilité parlementaire, pour empêcher qu'un homme d'affaires, homme politique de surcroît, ayant le comportement financier, fiscal et moral de M. Dassault ne puisse avoir l'indécence de siéger au Parlement et pour que cesse enfin, au moins dans cet hémicycle, ce qu'un de vos ministres a appelé « le temps des copains, le temps des coquins »? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. Jacques Cressard. M. Forni est le porte-parole de M. de Vathaire!

M. Gilbert Faure. C'est la raison pour laquelle vous vous taisez!

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances. Monsieur le député, les principales entreprises du groupe Marcel Dassault ont été régulièrement vérifiées par l'administration fiscale selon une fréquence supérieure à celle retenue pour les entreprises d'importance comparable. Depuis 1968, dix vérifications ont été effectuées dans le groupe. Les plus récentes s'inscrivent dans le cadre du contrôle de l'ensemble de ce groupe d'entreprises décidé par le service compétent en août 1975.

En application de l'article 1989 du code général des impôts, aux termes duquel « l'autorité judiciaire doit donner connaissance à l'administration des finances de toute indication qu'elle peut recueillir, de nature à faire présumer une fraude commise

en matière fiscale... », le garde des sceaux a communiqué en temps utile au ministère de l'économie et des finances le contenu des déclarations de M. de Vathaire.

Les dispositions nécessaires ont été prises pour vérifier dans le respect du secret fiscal, comme cela est obligatoire, si ces déclarations sont ou non fondées. Les fonctionnaires mis en cause par M. de Vathaire ont, après en avoir référé à leur hiérarchie, déposé hier une plainte en diffamation. J'ai cru comprendre, monsieur Forni, que vous mettiez en cause l'ensemble des fonctionnaires de mon administration, dans des termes que je considère comme inadmissibles. (*Exclamations sur les bancs de l'opposition. — Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Je vous laisse la responsabilité de cette diffamation. (*Mêmes mouvements.*)

M. Marcel Rigout. Vous allez légaliser la fraude !

MEETING ORGANISÉ PAR DES SYNDICATS DE POLICE

M. le président. La parole est à M. Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, un meeting, organisé le lundi 18 octobre par les principaux syndicats de police à Pantin, a connu une affluence exceptionnelle : 12 000 policiers, selon le journal *L'Aurore*, soit le tiers de l'effectif de la région parisienne. Ce meeting a attiré l'attention de l'opinion publique sur l'intensité du malaise qui règne dans votre département et qui s'est exprimé notamment par les cris de : « Ponia, démission ! » (*Rires sur les bancs de la majorité. — Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

Ce genre de manifestations, mes chers collègues, a toujours caractérisé les fins de régime. (*Mêmes mouvements.*)

L'origine de cette situation mérite cependant d'être clairement établie. A mon sens, monsieur le ministre, on peut la trouver dans le fait que n'a pas été tenue la promesse que vous aviez faite au lendemain du conseil des ministres du 25 juin 1975, lorsque vous avez déclaré : « Il a été décidé sur ma demande que pour la police nationale des dispositions seraient prises afin de maintenir les positions relatives actuelles des cadres de la police nationale et des armées. »

Les mesures arrêtées entre l'administration et les syndicats représentatifs de la police au comité technique paritaire n'ont pas été retenues, vous le savez, dans le projet de budget. Et c'est ce manquement aux promesses faites qui nous paraît grave, parce qu'il s'inscrit dans une politique d'ensemble destinée à déconsidérer le mouvement syndical qui, lui, avait cru à vos engagements, mais destinée aussi à réduire encore plus les droits syndicaux des policiers.

C'est ainsi que les interdictions d'afficher les résolutions syndicales des personnels de la préfecture de police se multiplient sans aucun motif. C'est ainsi que le 9 septembre, puis le 11 octobre 1976, votre administration, au mépris de la jurisprudence, a exercé une véritable censure sur l'information syndicale alors qu'aucune infraction aux dispositions du statut spécial n'avait pu être relevée.

Par ailleurs, pouvez-vous nier que M. Pandraud, directeur général de la police nationale, ait envoyé un télégramme en date du 5 octobre 1976, demandant...

Plusieurs députés de la majorité. La question !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... — j'y arrive, mais mes propos préfigurent déjà la question — demandant, disais-je, aux directeurs régionaux et départementaux des renseignements généraux de lui faire parvenir par télégramme les noms, numéros matricules et affectations des fonctionnaires qui participeraient aux actions prévues par les syndicats pour le 7 octobre ? (*Murmures sur les bancs de la majorité.*)

Ce mépris des promesses et des droits syndicaux n'est-il pas la marque d'une politique qui vise à étouffer de plus en plus ces droits dans la police ? Ne s'agit-il pas d'obtenir un instrument plus docile pour des tâches qui n'ont souvent pas grand-chose à voir avec le maintien de l'ordre ?

Rappellerai-je que cinq cents policiers gardent en permanence les locaux du *Parisien libéré* ? Aujourd'hui cinq cents. Demain qu'en sera-t-il ? (*Protestations sur les bancs de la majorité.*)

Ma question, monsieur le ministre d'Etat, est la suivante : envisagez-vous enfin de prendre les mesures nécessaires afin de tenir les promesses faites aux syndicats de police et de faire assurer désormais le libre exercice des droits syndicaux

reconnus par la loi, condition du nécessaire rétablissement de la confiance dans la police ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. Robert Wagner. Vous ne cessez pas d'être contre !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, avant de poser des questions de ce genre et de faire des exposés comme celui que vous venez de faire, il serait souhaitable que vous vous informiez de la réalité. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

En réalité, le problème qui se pose à la police présente deux aspects. Le premier concerne la parité entre la gendarmerie et la police, le second les structures mêmes de la police.

La parité entre la gendarmerie et la police — je l'ai dit souvent — est à mes yeux entièrement justifiée. La police et la gendarmerie font, dans la plupart des actions qu'elles sont conduites à mener, le même travail. On le voit chaque jour.

M. Pierre Mauger. Les obligations ne sont pas les mêmes.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Je suis allé récemment à Grenoble pour préparer le dénouement d'une affaire — qui a trouvé une solution heureuse ce matin — et j'ai rencontré autour de la même table des gendarmes en uniforme, des chefs de C.R.S. en uniforme, mais aussi des fonctionnaires de la police judiciaire et des renseignements généraux, en civil. Ils faisaient tous le même travail. Il est donc tout à fait normal qu'on établisse une parité entre leurs rémunérations.

Je pense toutefois qu'il y a eu un malentendu à propos de ce problème de parité : le Gouvernement a décidé, dès que le nouveau régime de la gendarmerie a été prévu, de donner tout de suite la parité à tous ceux qui, dans la police, portaient l'uniforme, gradés et gardiens.

En revanche, pour le personnel en civil, par exemple pour le personnel de la police judiciaire, des problèmes beaucoup plus délicats se posent, car il est impossible d'appliquer directement à son égard les mesures prises pour l'armée ou la gendarmerie.

La transposition de ces mesures fait actuellement l'objet de mises au point. A cette fin, des crédits sont prévus dans le budget de 1977, de même que sont inscrits à ce même budget qui sera soumis à votre vote des crédits destinés à réaliser l'alignement entre la police en uniforme, gradés et gardiens des C.R.S. comme des corps urbains, et la gendarmerie.

M. Robert Wagner. De toute façon, M. Chevènement et ses amis voteront contre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. En ce qui concerne la police en civil pour laquelle l'alignement n'est pas encore fait, une commission constituée par le Premier ministre et présidée par M. Racine, conseiller d'Etat, va commencer demain à étudier les différentes transpositions à opérer après consultation des syndicats.

Je souhaite que cette commission puisse déposer ses conclusions avant la fin de l'année pour que les transpositions normales interviennent en 1977, les crédits nécessaires étant prévus à cet effet dans le budget.

Le deuxième aspect du problème, c'est la réforme de fond des structures de la police que le Premier ministre a également confiée à la commission Racine. Ce projet fera l'objet de travaux dans le courant de 1977.

Il est exact que des promesses d'alignement ont été faites à la suite d'un conseil de défense et de deux conseils des ministres qui l'ont suivi. Elles ont été tenues pour tout le personnel en uniforme et sont en voie de l'être pour les personnels en civil. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

ETABLISSEMENT PUBLIC POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DE LA DÉFENSE

M. Raymond Barbet. Monsieur le ministre de l'équipement, je veux exprimer notre opposition aux licenciements qui menacent 97 membres du personnel de l'établissement public pour l'aménagement de la zone de la Défense, soit près du quart de l'effectif total. Nous apportons ainsi notre soutien à l'ensemble du personnel.

Le Gouvernement est responsable de la situation actuelle, puisque c'est un décret du 9 septembre 1958 qui a créé cet organisme, déterminé sa composition et défini sa mission. Sous

prétexte de résoudre des difficultés de trésorerie, une seule solution est envisagée : le licenciement d'une partie importante du personnel.

Il est exact que des difficultés existent puisque, pour faire l'équilibre du budget de l'année en cours, vous conduisez l'établissement public à emprunter auprès des banques, à des taux d'intérêts élevés, la somme de 208 900 000 francs.

Or ce ne sont pourtant pas les travaux qui manquent. On peut citer, en effet, aussi bien les travaux relatifs à la construction de l'autoroute A 14, qui avaient justifié la constitution de cet établissement, que ceux qui concernent les équipements publics. Mais ceux-ci font défaut aux personnels déjà occupés par les entreprises multinationales qui ont bénéficié de vos faveurs. Les unions locales C. G. T. et C. F. D. T. de la Défense vous ont pourtant proposé d'exécuter de tels travaux depuis plusieurs mois déjà.

Il en va de même pour l'achèvement des travaux entrepris dans la zone B, à Nanterre, et notamment ceux qui concernent le parc de verdure. Il convient que disparaisse l'environnement désertique afin que la population de la région puisse le plus rapidement possible profiter de cet espace vert de vingt-cinq hectares.

La crise ne permet plus d'effectuer la vente des droits de construire des bureaux. La situation a été aggravée par une décision ministérielle qui a porté, dans la zone A de la Défense, de 800 000 mètres carrés à 1 500 000 mètres carrés les surfaces à construire sous prétexte de rentabiliser l'opération.

M. Roger Corrèze. Nous ne sommes pas dans une réunion de conseil municipal !

M. Raymond Barbet. Il est curieux de constater que chaque fois que nous parlons de sociétés multinationales vous êtes choqués !

M. Roger Corrèze. Nous sommes à l'Assemblée nationale, non dans un conseil municipal !

M. Raymond Barbet. Nous, communistes, nous nous sommes toujours opposés à vos décisions. Une fois de plus, nous avons eu raison.

Aujourd'hui, monsieur le ministre de l'équipement, vous ne devez pas devenir pour le personnel de cet établissement le ministre du chômage. Il vous appartient donc de prendre les mesures nécessaires pour assurer son plein emploi : ce personnel se refuse à faire les frais de votre politique. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement. Chacun peut constater que l'établissement public d'aménagement de la zone de la Défense a déjà réalisé une grande partie des travaux pour lesquels il avait été constitué.

Le personnel appartenant aux bureaux d'étude et de mise au point de l'aménagement doit forcément, quand les ouvrages ont été étudiés et lancés, être un peu restreint. Il est vrai qu'une procédure de licenciement a été récemment engagée. La demande a été faite au niveau du comité d'entreprise et l'inspection du travail a été saisie. Je suis de très près la gestion de l'établissement public de la Défense et je tiens à vous donner l'assurance, monsieur Barbet, que seront prises très prochainement, en liaison avec le président de l'EPAD, toutes les mesures destinées à assurer le remplacement du personnel ainsi licencié.

GRÈVE DES DÉTAILLANTS EN FRUITS ET LÉGUMES

M. le président. La parole est à M. Gouhier.

M. Roger Gouhier. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

La grève des détaillants en fruits et légumes s'étend.

En agissant ainsi, ces commerçants refusent d'être désignés une fois à la vindicte publique, par votre Gouvernement et par la presse qui le soutient, comme des gens responsables de la hausse des prix, comme des gens qui spéculent sur l'abondance ou la rareté des produits.

Diviser pour régner est une donnée constante de votre politique. Les travailleurs qui refusent votre plan d'austérité et qui le manifestent par des actions sont accusés de désorganiser l'économie du pays.

Les paysans et les commerçants seraient, selon vous, responsables du coût élevé des produits alimentaires.

Les ménagères auraient des difficultés à boucler leur budget parce qu'elles ne savent pas acheter.

Ces idées ne sont pas nouvelles, mais vous les répandez aujourd'hui avec plus de force pour masquer l'échec de votre politique et endiguer le mécontentement qu'elle suscite.

Aujourd'hui, comme hier dans les débats sur la loi de finances rectificative et la motion de censure, nous affirmons que ce ne sont pas les salariés, les paysans, les commerçants qui doivent supporter les conséquences de la crise de votre système.

C'est le Gouvernement qui est responsable de la hausse des prix, ce sont aussi les grandes sociétés et les banques qui en profitent. En conséquence, nous vous demandons quelles dispositions vous comptez prendre pour que, dans l'intérêt des paysans, des commerçants et des consommateurs, l'approvisionnement redevienne normal. Nous vous demandons également de bloquer les marges des grosses sociétés qui détournent directement ou indirectement les circuits de distribution.

Enfin, comme nous l'avons fait de nombreuses fois, nous réclamons que soit supprimée la T. V. A. sur les produits de première nécessité, principalement sur les fruits et les légumes. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué, chargé de l'économie et des finances.

M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances. Le Gouvernement, appuyé par sa majorité, a décidé le gel des prix.

M. Marcel Rigout. Pas pour l'essence !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances. Dans le cadre des réglementations qui sont intervenues, il a été décidé de bloquer les marges en ce qui concerne les légumes. Il en est résulté un certain nombre de perturbations.

Je dirai d'abord que le Gouvernement ne reviendra pas sur cette disposition. Conscient toutefois que pourraient surgir, ici ou là, des difficultés, notamment en cas de hausse des prix à la production — la T. V. A. risquant alors, effectivement, de « manger » une part importante de la marge — le Gouvernement a proposé aux détaillants de reconsidérer cet aspect du problème sous réserve, bien entendu, qu'ils cessent leur mouvement de grève.

Je précise d'ailleurs que cette grève n'est pas suivie de la même manière par tous : un certain nombre de détaillants ne la suivraient pas s'ils n'étaient pas l'objet de pressions inacceptables. *(Protestations sur les bancs de l'opposition.)*

M. Alexandre Bolo. Ne les acceptez pas.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances. Je pense que cette réponse, monsieur Gouhier, fera cesser l'angoisse que vous manifestez concernant la situation des petits commerçants. Je note au passage toute la nouveauté de votre sollicitude envers cette corporation. Mais je ne doute point que cette sollicitude ne soit que passagère. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs de l'opposition.)*

COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LA SICA-SAVA

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, je veux appeler une nouvelle fois votre attention sur la gravité de la situation de la coopérative avicole SICA-SAVA située à Challans, en Vendée.

Cette coopérative a été obligée de déposer son bilan en raison, d'une part, de la crise du marché avicole, d'autre part, du refus d'organismes bancaires comme le Crédit agricole et Unigrains d'apporter un soutien financier efficace, un tel soutien étant pourtant largement dispensé par ailleurs.

C'est ainsi que les Grands Moulins de Paris, au cinquième rang en Europe pour le chiffre d'affaires en 1975, bénéficient, de la part d'Unigrains, d'une aide substantielle.

Au moment où l'on parle beaucoup de solidarité, allez-vous rester indifférent à la situation dramatique dans laquelle risquent de se trouver six cents travailleurs de la coopérative et plusieurs centaines d'éleveurs ?

Faut-il penser que la présence d'une entreprise privée concurrente dans la région justifie le désengagement de votre ministère à l'égard d'une coopérative aux installations modernes, aux produits de qualité, et dont le bilan du premier semestre 1976 laisse augurer le redressement financier pour peu que soit accordée une aide ponctuelle, mais efficace ?

M. Pierre Mauger. Ils ont mangé la grenouille !

M. Robert Vizet. Monsieur le ministre, je vous demande donc avec insistance de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter que soient mis en chômage les six cents travailleurs de la SICSAVA dans une région où les problèmes de l'emploi se posent déjà avec acuité et pour assurer un débouché à la production des éleveurs, laquelle ne sera sans doute plus excédentaire l'an prochain en raison de la modification prévisible des conditions du marché de la viande rouge. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, les difficultés de la SICSAVA sont le résultat d'une gestion contestable que personne ne nie aujourd'hui.

M. Pierre Mauger. Très bien. M. Vizet n'est pas au courant.

M. Pierre Méhaignerie, secrétaire d'Etat. Pour sauver des emplois, le rôle du Gouvernement est, certes, de faciliter le redressement des entreprises en difficulté sans pour autant — et c'est peut-être le cas dans l'exemple que vous citez — entraîner des distorsions de concurrence et mettre ainsi en difficulté d'autres entreprises.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'agriculture a fait tout ce qui était en son pouvoir pour rapprocher les différents points de vue et aboutir à un plan de redressement acceptable par les diverses parties. Sur ce plan de redressement, le tribunal de commerce s'est accordé un délai supplémentaire avant de donner une réponse définitive. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Marc Bécam. Voilà une réponse claire !

M. Pierre Mauger. L'un sait de quoi il parle, alors que l'autre ne le sait pas.

GRÈVE DU PERSONNEL DES CAISSES D'ÉPARGNE

M. le président. La parole est à M. Villa.

M. Lucien Villa. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

Depuis le 6 octobre, la caisse d'épargne de Paris connaît un mouvement de grève : 80 à 85 p. 100 des 1400 employés des agences de Paris et de la région parisienne ont cessé le travail.

Demain, c'est le personnel de toutes les agences des caisses d'épargne de France qui sera en grève.

Cette grève est la riposte à la décision unilatérale et brutale du baron Hottinguer, président de la caisse d'épargne de Paris, de remettre en cause le statut du personnel des caisses d'épargne et de supprimer, devant ainsi le plan d'austérité du Gouvernement, la prime de fin d'année qui s'élève à 8 p. 100 du salaire annuel.

Contrairement aux affirmations de la direction générale, les organisations syndicales précisent que la prime de fin d'année n'a jamais été liée aux résultats de l'exercice.

Depuis 1949 et au cours des années son appellation a varié, mais elle fait normalement partie d'un élément du salaire, comme l'entend la jurisprudence.

Le prétexte invoqué par la direction — bilan négatif — pour supprimer le paiement de cette prime, est fallacieux. Le déséquilibre financier ne provient pas des prétendus hauts salaires ou avantages concédés aux employés.

Ce n'est pas non plus la faute des épargnants dont les dépôts sont rémunérés à un taux très inférieur à celui de la dévalorisation de la monnaie. On a pu estimer à 58 milliards de francs la perte qu'ils ont subie du fait de cette dévalorisation.

M. Pierre Weber. Ne mêlez pas les problèmes !

Le déséquilibre résulte, en réalité, de la volonté du ministre de l'économie et des finances d'accroître les difficultés de gestion des caisses d'épargne en restreignant les marges et les ristournes diverses qui sont versées par la caisse des dépôts et consignations aux caisses d'épargne ordinaires sur les fonds que ces dernières collectent et prêtent aux collectivités locales.

La fermeture des agences de la caisse d'épargne de Paris crée, certes, des difficultés aux petits épargnants ; cependant, le personnel, qui accomplit son travail avec conscience et compétence, n'est aucunement responsable de la situation actuelle. La responsabilité en incombe au baron Hottinguer de la banque portant le même nom et président de la caisse d'épargne de Paris qui remet en cause les droits acquis et s'attaque au pouvoir d'achat de ses salariés.

Je vous demande de m'indiquer quelles mesures vous allez prendre : premièrement, pour qu'immédiatement s'engagent des négociations sérieuses entre la direction générale de la caisse d'épargne de Paris et les organisations syndicales ; deuxièmement, pour exiger de la même direction le respect du droit syndical, le respect du statut du personnel et des droits acquis, ce qui signifie le paiement de la prime de fin d'année. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. Pierre Weber. Et le respect des épargnants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances. Monsieur le député, un mouvement de grève a été lancé par le syndicat unifié des caisses d'épargne et la C.F.D.T. le 6 octobre à la caisse d'épargne de Paris, et il se poursuit depuis lors.

La raison de ce mouvement est la suivante : l'article 69 du statut du personnel des caisses d'épargne prévoit qu'il est attribué aux agents, en plus d'un treizième mois et de diverses autres primes, une prime supplémentaire en fin d'année pouvant se monter, au plus, à l'équivalent d'un mois de salaire... (Exclamations sur plusieurs bancs de la majorité.) à condition que le compte d'exploitation de la gestion principale dégage un excédent suffisant pour couvrir cette dépense.

Les responsables de la caisse d'épargne de Paris estiment que les résultats de la gestion de 1976 ne permettront pas de verser une prime de bilan égale au maximum à un mois de salaire.

Par ailleurs, il n'est pas possible, ni concevable, comme le souhaiteraient les organisations syndicales, de prélever le complément nécessaire sur le fonds de réserve de la caisse d'épargne de Paris qui constitue, en premier ressort, la garantie des déposants. La direction de l'établissement ne peut en aucun cas négocier un accord de ce genre qui constituerait une infraction très grave au code des caisses d'épargne.

Je comprends, monsieur le député, que vous ayez le souci du personnel ; nous avons, nous, le souci des épargnants. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

SITUATION DE PROMOCA

M. le président. La parole est à M. Pierre Weber.

M. Pierre Weber. Madame le secrétaire d'Etat à la culture, je souhaite vous entretenir de la situation actuelle de Promoca.

Promoca, organisme paritaire de formation professionnelle et de promotion sociale des collaborateurs d'architectes, créé il y a huit ans, comprend actuellement soixante-sept groupes de formation répartis dans quatorze centres régionaux. Regroupant environ 800 stagiaires, cet organisme a pour objet d'améliorer leur formation et leur situation professionnelle, et en particulier pour certains par l'obtention du diplôme d'architecte et pour d'autres de brevets de technicien.

Le financement de Promoca est fonction de deux éléments : le premier est une taxe parafiscale de 0,8 p. 100 des salaires versés par les architectes ; le second, une subvention complémentaire annuelle que l'Etat s'est engagé à verser par le biais du comité de gestion du fonds de formation professionnelle et de promotion sociale.

Le montant de la subvention accordée, déjà inférieure aux besoins en 1976, ne sera pas réévalué en 1977. Cette situation conduit Promoca, premièrement, à licencier vingt-trois animateurs de formation, ce qui entraîne la disparition d'un tiers des groupes de stagiaires ; deuxièmement, à licencier deux secrétaires et à réduire le temps de travail de tout le personnel administratif des régions ; troisièmement, à réduire les heures d'enseignement des groupes restant en formation, ainsi que les budgets de fonctionnement.

Cet ensemble de mesures restrictives risque de ruiner les espoirs de formation de 350 collaborateurs d'architectes inscrits pour 1977, dont 60 dans la région Est à laquelle je m'intéresse particulièrement.

Je demande au Gouvernement quelles mesures il compte prendre afin d'assurer l'épanouissement normal de Promoca en 1977 et au cours des années suivantes.

Deux éléments me donnent d'ores et déjà une certaine confiance et même une confiance certaine dans votre réponse. Le premier réside dans l'application des articles 9 et 32 du projet de loi sur l'architecture adopté par le conseil des ministres du 4 août.

Il s'agit, en second lieu, des affirmations maintes fois répétées par le Premier ministre — ce dont je lui rends hommage — et notamment de sa déclaration télévisée du 22 septembre au cours de laquelle il a reconnu qu'une augmentation sensible et prioritaire des crédits affectés à la formation professionnelle était nécessaire.

J'ose espérer que ces déclarations se traduiront par des résultats tangibles pour Promoca dont je me fais le porte-parole et je vous en remercie à l'avance.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat à la culture.

Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, mon département ministériel a toujours été très attentif au sort de Promoca qui est une excellente institution. Ses méthodes pédagogiques efficaces et bien adaptées à la réalité ont donné des résultats appréciables.

En effet, cent cinquante-deux des collaborateurs d'architectes qu'elle a formés en quatre ans sont devenus eux-mêmes architectes, et un arrêté, qui est en voie de préparation, leur permettra de bénéficier du titre d'architecte diplômé par le Gouvernement.

Le fonctionnement et l'équilibre financier de Promoca sont assurés pour 1976. Malheureusement son financement repose — comme vous l'avez indiqué — sur des bases relativement fragiles puisqu'il est essentiellement assuré par une taxe parafiscale prélevée sur la masse salariale reçue par les collaborateurs d'architectes. Or, depuis deux ans, les quelque 3 200 cabinets et agences d'architectes ont eu moins de travail et le nombre des collaborateurs d'architectes n'a pas augmenté : ceux-ci sont environ 25 000. Les bases du financement se sont donc rétrécies et le produit de cette taxe ne s'est pas accru.

En revanche les frais de Promoca, surtout constitués par des salaires, ont progressé de 80 p. 100.

Dès mon arrivée au secrétariat d'Etat à la culture, j'ai demandé à mes services de prendre toutes les mesures nécessaires pour alléger les charges de Promoca et d'étudier attentivement les moyens dont nous disposons pour augmenter les ressources de cet établissement qui, pour le moment, a reçu une subvention de formation professionnelle de l'ordre de 980 millions de francs.

SORT DES ÉTUDIANTS DES UNIVERSITÉS DE NANTES, POITIERS ET TOULOUSE

M. le président. La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Dans certaines universités, telles que celles de Nanterre, de Poitiers et de Toulouse, la première session d'examens a été repoussée au mois de septembre et la seconde session a été décalée jusqu'au mois de novembre.

Des mesures ne pourraient-elles pas être prises, d'une part, pour éviter un trop long retard dans l'attribution des bourses, qui risquent de ne pouvoir être payées avant le début du mois de mars et, d'autre part, pour obtenir, en faveur des étudiants de ces universités, un report d'incorporation au service militaire jusqu'à la fin de l'année universitaire 1976-1977 ? Ce report permettrait d'éviter que leur période de service national ne s'achève au milieu de l'année d'études suivante.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux universités.

Mme Alice Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités. Monsieur le député, au mois de juin, lorsque nous avons su que dans certaines universités les premières sessions d'examens seraient reportées au mois de septembre et les secondes au mois de novembre, nous avons pris toutes dispositions pour que les bourses soient versées dans les plus brefs délais aux étudiants reçus. Je précise d'ailleurs que les étudiants peuvent obtenir, dès qu'ils ont connaissance des résultats, une avance sur leur bourse auprès du fonds de solidarité universitaire.

Pour le service militaire, nous avons obtenu de M. le ministre de la défense un report d'incorporation de quelques mois qui donne le temps aux étudiants de se présenter à leurs deux sessions d'examens. Le report de l'incorporation jusqu'à la fin de l'année universitaire 1976-1977 exigerait, en revanche, une modification législative.

Le report, que M. le ministre de la défense a bien voulu accorder, permet aux étudiants de passer leurs examens et leur évitera de reprendre leurs études, après le service militaire, au milieu d'une année universitaire.

J'espère, monsieur le député, que ces précisions vous rassureront.

PARITÉ INDICIAIRE ENTRE LA GENDARMERIE ET LA POLICE

M. le président. La parole est à Mme de Hautecloque.

Mme Nicole de Hautecloque. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, vous me permettez de reprendre une question à laquelle vous avez déjà longuement répondu tout à l'heure, car elle me préoccupe beaucoup.

Le Gouvernement s'est effectivement engagé, après que fut votée la réforme du statut militaire, à aligner la gendarmerie et la police nationale sur les nouveaux indices et sur le déroulement de carrière qui avaient été consentis aux militaires.

Ces mesures sont déjà appliquées à la gendarmerie et concerneront, d'ici la fin de l'année, les gradés et les gardiens de la paix.

La situation est cependant moins claire pour les grades plus élevés, c'est-à-dire pour les commandants et autres officiers, ainsi que pour les commissaires et les personnels en civil.

Le fait est, n'en doutons pas, à l'origine des sentiments d'inquiétude et de déception que traduisent divers mouvements, en tête desquels je place l'importante réunion qui groupait avant-hier 8 000 policiers — 12 000, selon notre collègue socialiste — à l'hippodrome de Paris. Quoi qu'il en soit, ce chiffre est très élevé si l'on pense aux sujétions qui retiennent à leur poste jour et nuit un nombre considérable de policiers.

La lecture de la presse, qui expose les motifs de cette réunion, ne laisse aucun doute sur la gravité de l'événement qui constitue, en fait, un avertissement que nous avons le devoir d'entendre.

N'oublions pas, monsieur le ministre d'Etat, la manifestation des gardiens de la paix en mars 1958 !

Comme le souligne *Le Nouveau Journal*, ne doutons pas que les divers mouvements de revendication de la police ne soient un signal d'alarme dont il faut tenir compte sans plus attendre.

Mais, au-delà des questions d'indices et de déroulement de carrière sur lesquelles vous vous êtes engagé, c'est toute la fonction policière qui est mise en cause, et je crois avec vous que les structures de la police doivent être complètement remodelées.

Une sorte de ségrégation s'est installée entre la population et les policiers auxquels sont confiées les tâches les plus ingrates et les plus diverses. Leur mission suscite des réflexions et des réactions très amères, même de la part des fonctionnaires placés au plus haut niveau, ce qui ne s'était encore jamais produit.

Monsieur le ministre d'Etat, le signal d'alarme est tiré. Je souhaite donc que vous preniez l'engagement d'appliquer sans plus attendre la réforme des indices pour toutes les catégories et que vous engagiez une étude rapide et complète sur la situation des policiers, sur leur place dans notre société moderne et sur les responsabilités qui doivent leur être confiées, tout en leur garantissant la dignité qui doit obligatoirement s'attacher à de difficiles fonctions. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Madame le député, le signal d'alarme ne doit être tiré que lorsque le train doit vraiment s'arrêter. Or nous ne sommes pas du tout dans cette situation.

M. Pierre Mauger. Donc il n'y a pas d'alarme !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Comme je l'ai précisé tout à l'heure, l'ensemble de la police en tenue est alignée sur la gendarmerie. Les crédits à cet effet sont inscrits dans le projet de budget de 1977.

L'organisation du commandement et la police en civil posent des problèmes techniques d'alignement et de transposition qui ont nécessité la réunion d'une commission désignée par le Premier ministre. Je vais vous lire les deux premières phrases des instructions données par le Premier ministre à M. Racine qui préside cette commission : « Monsieur le président, le Gouvernement a décidé de transposer aux différents corps de police les mesures qu'il a prises en faveur des personnels militaires. Vous voudrez bien dans le cadre de la commission dont vous assurez la présidence examiner le contenu concret à donner à cette décision de principe. » Il s'agit donc d'instructions pour une transposition rapide. A cet effet, les crédits ont été initialement prévus au budget de 1977 sous une forme indemnitaire.

Les promesses ont donc été tenues pour une moitié de la police. Elles sont en voie de l'être pour l'autre moitié.

Les explications ont été données longuement aux syndicats pour qu'elles soient perçues par l'ensemble de la police à qui je tiens à rendre hommage ici pour le travail très difficile qu'elle accomplit.

Cela dit, je souhaite qu'à aucune occasion les syndicats ne s'expriment par des attitudes autres que professionnelles car une police républicaine doit être la première à respecter la loi. Si ce n'était pas le cas, le Gouvernement prendrait les mesures appropriées. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

POLLUTION PÉTROLIÈRE

M. le président. La parole est à M. Guerneur.

M. Guy Guerneur. Ma question aurait pu s'adresser aux cinq ministres du Gouvernement qui sont concernés par le naufrage d'un pétrolier à quelques milles au nord de l'île de Sein. Toutefois, je la poserai à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, qui assume la coordination de la lutte contre la pollution.

Un pétrolier a donc sombré il y a quelques jours, au large de l'île de Sein, et un certain nombre de membres de l'équipage ont péri noyés. Du pétrole s'est échappé, a pollué les côtes de l'île de Sein, de la baie de Douarnenez, de la baie d'Audierne et, aujourd'hui, s'approche du goulet de Brest.

Je voudrais d'abord rendre hommage aux efforts accomplis par les civils, notamment les marins de l'île de Sein, et par les militaires qui se sont employés, dans de très mauvaises conditions, à sauver des vies humaines, et qui sont parvenus à le faire. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. Didier Julia. L'opposition pourrait applaudir !

M. Guy Guerneur. Je voudrais également rendre hommage à la rapidité d'intervention du Gouvernement : le plan Polmar a été déclenché moins de vingt-quatre heures après le naufrage et des militaires, munis de matériels, ont été acheminés très rapidement. Par conséquent, les pouvoirs publics ont réagi beaucoup plus vite que lors du dernier sinistre. Cela dit, monsieur le ministre d'Etat, la population se pose certaines questions, qu'en son nom je voudrais vous exposer.

Vous savez que, sur ma proposition, l'Assemblée a adopté le principe de l'autorité unique du préfet pour les opérations de lutte contre la pollution pétrolière. Tous les services civils et militaires respectent-ils cette volonté qui avait été clairement manifestée ?

En matière de sauvetage, il est essentiel d'assurer la coordination des informations et des secours. Je demande donc à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, d'ordonner une enquête sur les conditions dans lesquelles l'alerte a été donnée et pour déterminer les raisons pour lesquelles les habitants de l'île de Sein et des autres ports n'ont pas été informés du naufrage, ce qui ne leur a pas permis de participer plus complètement au sauvetage en temps utile.

Par ailleurs, au cours de ce même scrutin, l'Assemblée nationale avait imposé au Gouvernement l'obligation de se doter des moyens budgétaires nécessaires pour lutter contre la pollution pétrolière — moyens techniques, matériels et financiers. Ces moyens ont-ils été dégagés ? Où en est-on aujourd'hui et quelles dispositions seront prises dans le budget de 1977 ?

A titre préventif, j'avais fait une troisième proposition, que le Gouvernement avait refusée pour des motifs qui tiennent au droit international. Cette proposition avait d'ailleurs été repoussée par un scrutin et, disons-le, par le vote des absents.

Je demandais que les pétroliers en charge soient contraints de passer à plus de 20 milles des côtes françaises, ou tout au moins, hors des eaux territoriales, fixées à 12 milles. Une avarie aurait en effet des conséquences moins graves à trente kilomètres qu'à trois kilomètres ou sur les côtes mêmes, comme cela s'est produit il y a quelques jours.

M. Marc Bécam. Très juste !

M. Louis Guerneur. Va-t-on, monsieur le ministre d'Etat, saisir l'occasion des conférences sur le droit de la mer pour poser ces problèmes de prévention qui me paraissent fondamentaux, puisque la charge des pétroliers qui passent au large du Finistère peut être évaluée à 400 millions de tonnes de pétrole chaque année ?

Avant de venir poser quelques questions plus précises, relatives au Finistère, j'aimerais savoir, monsieur le ministre d'Etat,

s'il est possible d'évaluer les risques que comporte le maintien au fond de 9 000 tonnes de pétrole, le navire coulé étant susceptible de se briser ou de laisser échapper sa cargaison ?

Par ailleurs, envisagez-vous de contraindre les administrations à utiliser de préférence — et je souhaiterais exclusivement — des moyens mécaniques dans la lutte contre la marée noire plutôt que des moyens chimiques ? Les moyens chimiques employés sont-ils ou non dangereux pour la faune marine ? Cela est capital, car il ne faut pas oublier que les habitants de l'île de Sein et de la pointe du Raz vivent de la pêche et pourraient subir de graves dommages à la suite de tels incidents.

Est-il normal que des côtes particulièrement dangereuses restent privées de moyens lourds d'intervention en mer ? Certes, il existe une Société nationale du sauvetage en mer, et les équipages des navires de sauvetage font plus que leur devoir. Mais est-il normal que l'île de Sein n'ait pu disposer d'un navire de sauvetage puissant et sûr pour aller secourir les marins en détresse ? Je sais que le navire était en réparation, mais peut-être conviendrait-il de doter cette partie du Finistère de moyens permanents à la dimension des risques encourus.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Guy Guerneur. Il conviendrait notamment de remplacer l'hélicoptère Alouette II, qui n'est pas à la dimension de la mission qui lui est confiée, par un hélicoptère Alouette III.

M. Marc Bécam. Cela fait deux ans que nous le disons !

M. Guy Guerneur. Vous devrez aussi, monsieur le ministre d'Etat, résoudre le problème de l'indemnisation des pêcheurs et, notamment, des pêcheurs artisans qui sont actuellement en situation de chômage technique. En effet, tant que la pollution n'aura pas cessé, ils ne pourront tirer du fond de la mer des crustacés qui seraient évidemment impropres à la consommation.

Enfin, monsieur le ministre de la défense, je souhaite que les militaires qui ont fait du bon travail, tant dans l'île de Sein que sur le continent, obtiennent du Gouvernement des avantages à la mesure des efforts qu'ils ont accomplis. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le drame du *Boehlen* vous a conduit à évoquer des problèmes nombreux et variés.

La loi du 7 juillet 1976 avait prévu, à votre initiative, qu'avant le 1^{er} janvier 1977 un rapport serait déposé par le Gouvernement sur la prévention de la pollution et la lutte contre celle-ci, qu'elle soit permanente ou accidentelle. Ce rapport est en cours de rédaction et M. Ansquer a tenu, ce matin encore, une réunion de préparation.

L'accident du *Boehlen* s'est produit dans des conditions exceptionnelles puisque les creux étaient de l'ordre de dix mètres et que les vents atteignaient cent vingt kilomètres à l'heure.

M. Marc Bécam. Cela se produit deux ou trois fois par an !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Les secours sont cependant intervenus très rapidement, plus rapidement que précédemment, dans des circonstances analogues.

La coordination assurée à terre par le préfet du département et en mer par le préfet maritime a, elle aussi, été améliorée. Quatre bâtiments de surface de la marine nationale ont ainsi pu intervenir dans les quelques heures qui ont suivi le drame et ont coordonné l'action d'autres navires. Les moyens de reconnaissance de la météorologie nationale et des services du ministère de l'intérieur ont également été mis à contribution.

Je vous signale, à ce propos, que l'Alouette II sera prochainement remplacée par un hélicoptère plus puissant, l'Alouette III.

M. Marc Bécam. C'est une bonne nouvelle !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Cependant, ces accidents, qui sont très préoccupants, pourraient revêtir un caractère plus grave. C'est ainsi que l'échouement, l'an dernier, d'un bateau grec, avait entraîné l'écoulement de 9 à 10 000 tonnes de pétrole. Or circulent dans la Manche des navires de 300 000 à 350 000 tonnes dont la contenance unitaire des cuves est de l'ordre de 50 000 tonnes. C'est dire que le moindre abordage peut provoquer un véritable drame.

Il faut aussi savoir que les moyens chimiques de lutte contre la pollution comportent des inconvénients dont chacun est conscient. S'ils suppriment la pollution en surface, cette pollution n'en exerce pas moins tous ses effets au fond de la mer.

Pour le moment, et dans la mesure où on peut la mener, la lutte mécanique est donc préférable, en attendant que soient mises au point les solutions biologiques dont l'étude est déjà très avancée.

M. Louis Le Pensec. Il est temps !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Cependant, et ce n'est qu'un exemple, la mise en place de filets flotteurs pour encercler les nappes polluées suppose des creux très limités. Dès que la mer est mauvaise, ces filets deviennent tout à fait insuffisants. Cela signifie que, en l'état actuel de nos connaissances et de nos moyens, les risques demeurent très graves.

Il faudrait sans doute assurer une surveillance beaucoup plus stricte qu'actuellement des navires qui circulent dans les zones dangereuses comme la Manche, où le trafic rappelle parfois le métro à dix-huit heures.

M. Cavallé a déjà traité de l'indemnisation des pêcheurs salariés. Il va de soi que toutes les voies de recours seront explorées pour mettre en évidence la responsabilité de l'armateur. Pour sa part, le Gouvernement étudiera les moyens d'indemniser le plus rapidement possible les pêcheurs du préjudice subi, et cela, éventuellement, sans attendre la définition de la responsabilité.

Quant aux contingents militaires engagés dans cette opération Polmar, ils reçoivent une indemnité journalière et obtiendront une permission spéciale. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

EXTRADITION DES TERRORISTES

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Tous les pays sont obligés, aujourd'hui, de lutter contre le terrorisme international. A Rome, le 1^{er} décembre dernier, le Conseil de l'Europe a adopté le principe d'une coopération active contre le terrorisme. A Luxembourg, le 26 juin dernier, ce sont les ministres de l'intérieur de la Communauté européenne qui ont affirmé leur volonté de renforcer la coopération des polices contre la criminalité internationale, en particulier contre le terrorisme. Des dispositions intéressantes ont été prises, et les gouvernements n'attendent plus maintenant que la bonne volonté des juristes pour élaborer la convention sur l'extradition des terroristes.

Les ministres de la justice s'étaient mis d'accord à Bruxelles sur un texte prévoyant notamment l'extradition de droit des terroristes. Or, le 28 septembre dernier, causant une déception profonde chez tous ses partenaires, le représentant de la France a rejeté le texte proposé et bloqué les négociations.

Sans doute, la convention, je le suppose, n'était-elle pas parfaite. Mais elle pouvait être améliorée. En outre, tous les gouvernements qui ont à se préoccuper des problèmes de l'ordre attendent avec impatience la signature de cette convention.

Je demande donc au Gouvernement pourquoi il vient ainsi de bloquer le projet de convention européenne, et cela malgré le déferlement du terrorisme international dont il risque, je le crains, de paralyser ainsi la répression.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, vous vous souvenez sans doute que c'est à l'initiative de la France qu'un groupe de travail a été constitué, au mois d'octobre 1975, dans le cadre du Conseil de l'Europe, pour élaborer ce projet de convention qui avait essentiellement pour objet, ainsi que vous l'avez rappelé, à la fois d'autoriser l'extradition des terroristes, même si les mobiles de l'infraction étaient politiques, et d'obliger l'Etat qui refuserait l'extradition à juger le terroriste séjournant sur son territoire.

Un projet de convention a été, en effet, assez rapidement mis au point, mais, compte tenu de l'importance que le sujet revêtait à ses yeux, le Gouvernement a voulu que le texte soit acceptable pour l'ensemble des Etats concernés. Il fallait qu'il réponde vraiment au but qui avait été celui du gouvernement français en suggérant la création du groupe de travail.

En juin 1976, la question a fait l'objet d'un nouvel examen par les experts. Les propositions que nous avons faites à ce moment-là n'ont pas abouti, et c'est la raison pour laquelle le gouvernement français n'a pas suivi dans cette affaire.

Mais cette question a été examinée de nouveau par les délégués des ministres du Conseil de l'Europe, en septembre. Nous avons alors proposé à nos partenaires un élargissement des possibilités de réserves prévues dans le projet. Si cette proposition, qui est aujourd'hui en cours d'examen, est adoptée — elle intéresse d'autres Etats que la France, notamment l'Irlande — le Gouvernement envisagera la possibilité de signer immédiatement cet instrument international dont la mise au point avait été entreprise à son initiative.

GRÈVE A LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS

M. le président. La parole est à M. Krieg.

M. Pierre-Charles Krieg. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

Elle porte sur un sujet qui a déjà été partiellement traité tout à l'heure : la grève à la caisse d'épargne de Paris.

Dans cette affaire, il faut tenter de faire preuve d'aussi peu de manichéisme que possible et songer que nul n'a totalement tort ni totalement raison.

Ma question comportera deux aspects : l'un concerne le personnel de la caisse d'épargne, l'autre les clients de celle-ci.

Il est vrai que, il y a un peu plus d'un an et demi, des discussions avaient été prévues entre la direction de la caisse d'épargne et son personnel sur un certain nombre de points qui faisaient l'objet de revendications, en particulier le tableau d'avancement. Or, depuis, ces discussions sont restées au point mort. Rien n'a été fait, et c'est ce qui a conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Je répète que je ne sais pas ce qui, dans cette affaire, est justifié et ce qui ne l'est pas. Mais ce qui est certain c'est que, lorsqu'on promet une concertation au personnel, il convient de tenir cette promesse. Je suis persuadé, d'après ce qui nous a été rapporté que si la concertation avait lieu, la grève pourrait très rapidement, sinon immédiatement, prendre fin.

Cela serait très souhaitable, monsieur le ministre délégué, car il faut aussi songer, et c'est le second aspect de ma question, aux clients de la caisse d'épargne. Ceux-ci, souvent de condition très modeste, ont l'excellente idée de confier leurs économies à la caisse d'épargne. Mais ils considèrent un peu celle-ci comme une banque ordinaire où ils déposent leur argent à très court terme, souhaitant le retirer quand ils en ont besoin.

Or ces personnes, trouvant très peu de guichets ouverts, doivent aujourd'hui faire la queue dans les quelques caisses qui continuent de travailler, ce qui entraîne des pertes énormes de temps, et cela est très regrettable.

J'aimerais, monsieur le ministre délégué, que vous puissiez nous fournir quelques précisions sur ces deux aspects du problème.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances. Effectivement, monsieur le député, la grève qui touche la caisse d'épargne revêt deux aspects distincts : l'un concerne le personnel, l'autre les déposants.

En ce qui concerne le personnel, une négociation est ouverte déjà depuis longtemps avec la direction de la caisse d'épargne de Paris. On avait, c'est vrai, envisagé la possibilité de faire bénéficier le personnel d'une prime équivalente à environ un quatorzième de mois, en plus d'autres avantages, sous réserve, bien entendu, que les résultats de l'exercice le permettent. Malheureusement, les résultats n'ont pas été aussi satisfaisants qu'on aurait pu l'espérer et cette prime, si son principe est maintenu — son montant fait d'ailleurs actuellement l'objet d'une négociation, — ne saurait atteindre le volume primitivement envisagé.

En tout état de cause, je puis vous assurer que nous n'épargnerons aucun effort pour qu'un accord intervienne le plus rapidement possible entre la direction et les personnels intéressés, sous réserve bien entendu que la garantie des déposants soit parfaitement respectée.

Par ailleurs, il convient d'observer que la grève n'est pas aussi générale qu'on le dit. En effet, environ 25 p. 100 des agences sont ouvertes à Paris et en banlieue. Il reste que cette situation constitue, pour les épargnants, une gêne dont je mesure l'importance, puisqu'ils doivent se déplacer, ce qui est particulièrement regrettable lorsqu'il s'agit, comme c'est souvent le cas, de personnes âgées ou de condition modeste.

Actuellement, les agences ouvertes délivrent 1 500 francs en espèces, et, au-delà de cette somme, elles remettent un chèque sur la caisse des dépôts et consignations, de manière que les opérations que souhaitait effectuer les épargnants puissent se dérouler aussi normalement que possible.

Cela dit, je puis vous assurer, monsieur le député, que mon département ministériel fera en sorte qu'il soit mis fin à cette grève le plus rapidement possible, dans le respect, bien entendu, des droits des épargnants, qui sont, pour la plupart, des gens de condition modeste, et avec le souci de donner au personnel les satisfactions qu'il peut éventuellement espérer.

M. Pierre Weber. Il n'est pas à plaindre !

M. le président. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, sept députés n'ont pu poser leur question d'actualité. Il est probable que, la semaine prochaine, la plupart de ces questions seront reprises. Mais seront-elles encore d'actualité ? On peut en douter.

Il me semble, mes chers collègues, que les questions pourraient être moins longues. (Applaudissements sur de nombreux bancs de la majorité.)

Quant aux réponses, monsieur le Premier ministre, elles pourraient être plus brèves. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. André Fanton. Certes, et plus précises aussi !

M. le président. Monsieur le Premier ministre, vous voudrez bien m'excuser d'être intervenu dans ce sens, mais c'est en complément des propos qui ont été tenus hier soir à la conférence des présidents.

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, le problème avait été soulevé lors de la première conférence des présidents à laquelle j'ai assisté.

Je me rappelle avoir souhaité alors que, si l'on n'allongeait pas le temps réservé aux questions au Gouvernement — et cet allongement ne me paraissait pas souhaitable — les membres de l'Assemblée s'efforcent de poser des questions précises et les membres du Gouvernement d'y répondre de façon concise. J'ajoute que les membres du Gouvernement sont tout prêts à répondre ensuite par écrit sur des points techniques qui pourraient être soulevés. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Nous vous remercions, monsieur le Premier ministre. J'espère que mercredi prochain la partie de la séance réservée aux questions d'actualité se déroulera à un rythme plus moderne.

M. Alexandre Bolo. Ce sera la même chose !

M. le président. Nous avons terminé les questions d'actualité.

— 3 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune pour un rappel au règlement.

M. Max Lejeune. Monsieur le président, je suis bien involontairement conduit à protester à la suite de la séance d'hier soir.

Des injures ont été proférées à mon encontre alors que j'expliquais, sans mettre en cause aucun de mes collègues, l'attitude politique du groupe réformateur.

Si l'allusion à la lavallière noire que je portais ici même il y a quarante ans m'amuse, même dans son inexactitude de couleur, je ne peux admettre en revanche d'avoir été abondamment injurié et même d'avoir, selon le compte rendu analytique, été qualifié de « fasciste » sans qu'à aucun moment le président de séance soit intervenu. (Applaudissements prolongés sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. Démission, démission !

M. Max Lejeune. Le vice-président qui est au fauteuil doit faire preuve d'impartialité.

M. André Fanton. Très bien !

M. Max Lejeune. Il n'est pas le représentant d'un groupe politique (applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants) il est alors le président de l'Assemblée.

Il a été annoncé dans les couloirs : « Max Lejeune aura de plus en plus de mal à parler en séance. Les camarades sont décidés. »

M. Antoine Gissingier. Les fascistes ne sont pas de notre côté !

M. Max Lejeune. J'enregistre cet avertissement, mais j'y réponds dès maintenant en affirmant que j'interviendrai dans cette assemblée chaque fois que mon groupe m'en donnera mission. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ce serait mal me connaître que de croire que je céderai à l'intimidation qui se généralise, jusque dans cette assemblée.

MM. Benoît Macquet et Didier Julia. Très bien !

M. Max Lejeune. Je garderai dans cet hémicycle mon attitude habituelle de courtoisie. Ce sera à la présidence de remplir son rôle. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. Monsieur le président Max Lejeune, je comprends votre indignation et, à titre personnel, je la partage.

MM. Pierre Mauger et Pierre-Charles Krieg. Très bien !

M. le président. J'ai relu le compte rendu analytique et j'ai constaté que, incontestablement, les propos qui ont été proférés à votre endroit, surtout lorsqu'on vous connaît, lorsqu'on sait ce que vous êtes, n'auraient pas dû être tenus dans cette enceinte.

Je partage totalement votre opinion sur le rôle que doit assumer la présidence.

M. Antoine Gissingier. Démission !

M. le président. Je ferai part de votre rappel au règlement à M. le président de l'Assemblée nationale et je serai votre porte-parole, si vous le voulez bien, lors de la prochaine conférence des présidents. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pour dix minutes. (La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq, est reprise à seize heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1977

Discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi de finances pour 1977 (n^{os} 2524, 2525).

La parole est à M. Maurice Papon, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Maurice Papon, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'honneur de rapporter le budget de la France à la tribune de l'Assemblée nationale n'est pas une responsabilité facile.

Car, derrière l'exercice technique, se cachent des réalités humaines pour les Français. Les impératifs de la lutte contre l'inflation et ceux qui tiennent au soutien de l'économie mettent en œuvre des moyens qui risquent de se contrarier.

En 1975 et 1976, la politique budgétaire a eu pour objectif le soutien et le développement de l'économie, entraînant un déficit des finances publiques. Au contraire, la politique budgétaire qu'il est prévu de mener en 1977 tend à rétablir l'équilibre des finances publiques ; elle s'inscrit naturellement dans le droit fil du plan présenté par le Gouvernement voici une quinzaine de jours et dont l'essentiel consiste à ralentir la hausse des revenus nominaux et des prix.

Je ne reviendrai pas sur ce point qui a été au centre de nos débats depuis l'ouverture de la présente session. Je passerai donc immédiatement à l'examen du budget.

Ce budget, que le Gouvernement lui-même qualifie d'instrument de lutte contre l'inflation, est aussi — dans une mesure certes bien modeste — l'instrument du soutien de l'économie; il permet également de faire passer dans la réalité budgétaire certaines recommandations du VII^e Plan.

Le budget est d'abord un instrument de lutte contre l'inflation. En effet, il marque l'intention gouvernementale d'un retour à l'équilibre budgétaire proprement dit; il apporte aussi son concours au rétablissement de la stabilité en agissant notamment sur un certain nombre d'agents économiques.

Un retour à l'équilibre. Sans sacrifier aux historiques inutiles ni citer trop de chiffres, je dois rappeler que ce budget fait suite à celui de 1975, qui a accusé un déficit de 37,8 milliards de francs, et à celui de 1976, dont le déficit, selon M. le Premier ministre lui-même, se situera entre 15 et 20 milliards de francs, ce qui représente déjà, pour ces deux années qui correspondent dans le fond à la définition de la même politique, à un déficit global de 52 milliards de francs au bas mot.

Je comprends que le projet de loi de finances pour 1977, dans le contexte du plan gouvernemental, soit présenté en équilibre et même avec un léger excédent de 250 millions de francs, dont je fais grâce. Espérons que, cette fois, l'équilibre affiché sera tenu.

A l'appui de cet objectif, le Gouvernement annonce un retour à la modération des dépenses, qu'il estime avoir préféré à une aggravation de la pression fiscale.

Voyons la modération des dépenses. Selon l'exposé des motifs du projet de loi de finances, l'accroissement des dépenses est de 13,7 p. 100, cependant que la progression du produit intérieur brut de 1977 est estimée à 13,2 p. 100. Je comprends que, dans la philosophie établie par le Gouvernement, cette différence de cinq dixièmes ait gêné le ministre de l'économie et des finances; mais je me permettrai de critiquer l'artifice dont il a usé en la circonstance pour atténuer une telle différence: il écarte ce que représente la dette publique et parvient ainsi à un pourcentage de 13,3 au lieu de 13,7. Cela n'est pas de nature à donner le change sur la réalité fondamentale. Je voulais le faire observer en passant, sans dramatiser aucunement car l'affaire n'en vaut pas la peine.

Que constate-t-on dans ce budget? Une décélération des investissements, une progression des crédits de fonctionnement et, au sein même de ces crédits de fonctionnement, l'importance énorme des crédits de personnel. Ces derniers traduisent une politique de la fonction publique que le Gouvernement qualifie de normale: j'ai fait justice de cette appréciation dans mon précédent exposé et je n'y reviendrai pas, continuant de penser qu'une telle politique n'est pas bonne.

De la sorte, les efforts d'économie accomplis par le Gouvernement, efforts réels et qui étaient difficiles, sont limités par les structures mêmes du budget auquel nous avons affaire. Pour l'essentiel, c'est un budget de fonctionnement. On est même effrayé quand on compare les chiffres, puisque les crédits de fonctionnement s'élevaient à quelque 305 milliards de francs sur un total de 333 milliards de francs, soit près de 90 p. 100 d'un budget qui, avant tout examen, est en quelque sorte gelé, paralysant l'action du Gouvernement et le choix des pouvoirs publics, car c'est moins les pouvoirs publics qui gouvernent le budget de la France que l'évolution des paramètres auxquels je viens de faire allusion, surtout si l'on y ajoute cette année l'aggravation du poids de la dette publique. Celle-ci passe de 9 à 11 milliards, ce qui n'est pas dramatique et reste à la mesure du présent budget; mais il est bien évident que, compte tenu des déficits que j'ai rappelés tout à l'heure, le poids de la dette se fera progressivement sentir sur les budgets à venir.

Devant cette difficulté, le Gouvernement a engagé la révision des services votés, conformément aux demandes réitérées du Parlement, notamment de l'Assemblée nationale dont l'attention avait d'ailleurs été plusieurs fois appelée par la Cour des comptes sur ce problème. L'effort entrepris est louable, mais le Gouvernement reconnaît avec moi que cet effort doit être amplifié, parce que nous n'arriverons jamais à faire tenir la progression inévitable des crédits dans le cadre budgétaire existant, et que la révision des services votés doit être poursuivie si l'on veut avoir un meilleur déploiement des dépenses.

Cela signifie qu'il faut réformer l'administration, changer les méthodes, réviser les engagements de l'Etat. Je pense, monsieur le Premier ministre, que vous ne m'en voudrez pas si j'avoue n'être pas persuadé que tous vos ministres ne sont point quelque peu prisonniers de leurs services. L'expérience démontre que toutes les institutions, même les plus honorables — c'est le cas de l'administration française — ne se réforment jamais spontanément. A cet égard, nous aimerions que le Gouvernement, qui suggère souvent des réformes aux autres et quelquefois

même les impose, donnât lui-même l'exemple en réformant sa propre administration et ses propres méthodes. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Pierre Weber. Il aura fort à faire!

M. Maurice Papon, rapporteur général. Je ferai preuve d'optimisme dans ce domaine, mes chers collègues, car je suis de ceux qui font crédit aux déclarations de M. le Premier ministre. Il a manifesté sa volonté de procéder, avec notre concours, à la révision des engagements de l'Etat. Cela me paraît essentiel pour le problème qui nous occupe.

Une telle solution s'impose d'autant plus que l'effort du Gouvernement en matière budgétaire ne peut pas se disperser sans qu'il soit finalement porté atteinte aux options prioritaires, que j'évoquerai brièvement.

La première, qui sera respectée dans le budget de 1977 — et nous nous en réjouissons — concerne l'effort accompli en faveur des transferts sociaux. Ceux-ci s'élèveront en 1977 à 58 milliards de francs. Nous nous réjouissons, en particulier, que le minimum vieillesse soit porté à 10 000 francs — 20 000 francs pour un ménage — ce qui va tout à fait dans le sens de la politique voulue par la majorité.

La deuxième action prioritaire concerne les crédits de la défense nationale qui augmentent de 16,8 p. 100, contre 13,7 p. 100 pour l'ensemble du budget. La priorité affirmée lors de la discussion de la loi de programmation militaire est donc respectée dans le présent projet de loi de finances et, pour reprendre les termes du rapporteur spécial des crédits militaires, je dirai que le budget de la défense est le meilleur possible dans les circonstances actuelles. Cependant, il ne faut jamais s'endormir. Les problèmes ne manquent pas et, quelle que soit la politique budgétaire, nous n'échapperons pas au problème de la compatibilité entre le maintien d'effectifs importants, la modernisation des forces nucléaires et la modernisation des forces conventionnelles. Nous aurons l'occasion d'en reparler longuement lorsque seront examinés les crédits militaires. Je note simplement au passage qu'une politique de chiffres ne peut pas effectivement suffire à résoudre les problèmes.

En revanche, les crédits prévus pour les affaires étrangères — autre moyen de notre action extérieure — nous plongent dans des abîmes de réflexion, voire d'amertume, et je m'en voudrais de ne pas y faire rapidement allusion à cette tribune.

M. Pierre Weber. Très bien!

M. Maurice Papon, rapporteur général. Ces crédits marquent une évolution qui ne manquera pas de peser sur notre action et sur notre présence à l'extérieur. M. le président de la commission des affaires étrangères est présent, je n'insisterai donc pas. Je me bornerai à signaler que notre dispositif culturel et nos moyens de coopération, pour ne parler que de cela, sont en régression et que notamment — ce qui peut nous affliger le plus — la voix de la France se fera de moins en moins entendre sur les ondes. Déjà, nous émettons en langue étrangère moins de cent cinquante heures par semaine contre plus de huit cents heures pour l'Allemagne fédérale, et nous émettons en une demi-douzaine de langues contre plus de trente pour ce même pays. N'est-ce pas lamentable? Un tel état de choses ne peut se prolonger. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

La modération de la pression fiscale constitue le second volet de l'action du Gouvernement. S'il n'y aura pas — et j'en conviens — d'augmentation du taux global de cette pression fiscale en 1977, il faut souligner que l'année 1976, qui sert de fondement à cette affirmation gouvernementale, avait porté ce taux à un niveau élevé. La pression fiscale passera de 36,5 p. 100 en 1976 à 36,4 p. 100 en 1977. A cet égard, les choses demeurent inchangées.

M. Pierre Weber. Effectivement!

M. Maurice Papon, rapporteur général. Les recettes proprement dites progressent, essentiellement grâce au produit de la T.V.A., lequel va augmenter de quelque 14,4 p. 100, et ce, malgré la baisse de taux que nous aurons à examiner.

Après ces quelques critiques que j'avais le devoir de formuler ici, je noterai à l'actif du Gouvernement un effort de présentation et de clarification. C'est ainsi que, pour la première fois, le fameux budget des charges communes se dégonfle

quelque peu et qu'on procède à une remise en ordre des crédits de personnel. Nos appels répétés à ce sujet ont été enfin entendus et la commission des finances s'en félicite vivement.

Mais le retour à l'équilibre budgétaire, en admettant qu'il soit effectif, ne suffit pas à nous donner des apaisements pour l'avenir, parce qu'il reste menacé par les « déficits périphériques » dont le poids retombe finalement sur la nation. Je fais allusion au déficit de la sécurité sociale, à ceux des collectivités locales et à ceux de plusieurs entreprises nationales.

Voyons d'abord le déficit de la sécurité sociale : il est préoccupant : c'est le moins qu'on puisse dire. Pour le régime général, après avoir atteint 8 milliards de francs en 1975 et avoir été ramené à 4 milliards de francs en 1976, il est évalué à 7 milliards de francs en 1977. Tout le monde sera d'accord avec moi, y compris sur les bancs du Gouvernement, pour reconnaître que les dispositions prises jusqu'à maintenant ont plutôt revêtu un caractère d'urgence que constitué des solutions durables. Vous l'avez d'ailleurs vous-même déclaré, monsieur le Premier ministre.

On ne pourra guère prolonger cette improvisation. Il faudra envisager une révision globale des méthodes de financement, notamment pour les entreprises de main-d'œuvre, et songer aux conditions de gestion, voire à la couverture des risques.

Peut-être avez-vous lu comme moi le compte rendu des débats qui se sont récemment déroulés aux « Entretiens de Bichat ». J'y fais référence, parce qu'ils ont la réputation d'être sérieux. Or, on y a affirmé que 40 p. 100 des médicaments achetés étaient jetés par les prestataires.

M. Marc Bécarn. Quel gaspillage !

M. Maurice Papon, rapporteur général. Quel gaspillage, en effet !

Est-il exact que les dépenses afférentes à la pilule contraceptive et aux interruptions volontaires de grossesse coûtent à elles seules près d'un milliard de francs à la nation ? Si les dépenses de sécurité sociale devaient continuer à excéder les capacités économiques et démographiques de la France, croit-on sérieusement qu'on pourrait maîtriser l'inflation ?

M. Xavier Hamelin. Très bien !

M. Maurice Papon, rapporteur général. Nous sommes nombreux à nous intéresser ici aux collectivités locales en raison de nos mandats départementaux ou communaux. Malheureusement, l'année 1977 ne semble pas devoir apporter de modifications décisives à la difficile situation qu'elles connaissent.

En effet, les besoins des collectivités locales, dans la mesure où l'on peut les apprécier, seront en 1977 au moins égaux à quelque treize milliards de francs. Ils continueront de s'accroître plus spécialement pour les équipements dont les communes sont maîtres d'œuvre.

On sait que les ressources propres des communes, qui reflètent leur véritable autonomie, sont compromises par la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale dont la première année d'application révèle des aberrations qui appellent effectivement des solutions d'urgence.

C'est pourquoi nous attendons avec impatience les conclusions de la commission qui a été présidée par M. Olivier Guichard. A cet égard, je pense être l'interprète de l'Assemblée nationale en demandant au Gouvernement de nous en donner connaissance lors de cette session car il ne serait pas raisonnable que nous nous engageons, les uns et les autres, dans les études qu'exige la situation des collectivités locales sans avoir pu apprécier les résultats des analyses faites par cette commission et les perspectives qu'elles ouvrent pour cette remise en œuvre urgente et impérative. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Charles Bignon. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur général ?

M. Maurice Papon, rapporteur général. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Charles Bignon, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Bignon. Je suis certain que M. le rapporteur général avait l'intention de le faire, mais je rappellerai cependant qu'un débat sur la situation financière des collectivités locales et sur leurs rapports avec l'Etat nous avait été promis.

Ce rappel rejoint, me semble-t-il, vos préoccupations, monsieur le rapporteur général.

M. Maurice Papon, rapporteur général. Tout à fait.

M. Dominique Frelaut. On en parle mais on ne le voit jamais venir !

M. Marcel Rigout. On préfère le reporter après les élections municipales.

M. Maurice Papon, rapporteur général. Les besoins globaux d'emprunt des entreprises nationales, qui sont chiffrés à 14,4 milliards de francs en 1976 et à plus de 17 milliards de francs en 1977, sont destinés à couvrir, sur la base des tarifications actuelles — cette précision est importante, me semble-t-il — les déficits d'exploitation et les investissements.

Cette évaluation a été calculée sans tenir compte des ressources d'autofinancement, ni des dotations en capital auxquelles procède l'Etat, ni même des prêts du F.D.E.S. Il est évident que cette situation risque de peser fortement sur le marché financier. Mais que seraient ces besoins et que serait la pression sur le marché financier si les subventions de l'Etat ne s'ajoutaient pas à ces chiffres ?

Il est certes normal que les thuriféraires de nationalisations invoquent l'exemple de nos grandes entreprises nationales, dont la capacité technique est certes remarquable, comme l'est d'ailleurs celle de nos grandes entreprises privées, mais il faut savoir que le contribuable, même s'il ne s'en aperçoit pas, paie en même temps que le consommateur ou l'utilisateur et encore heureux est ce dernier quand il ne subit pas la loi unilatérale du pouvoir que confère le monopole de fournitures et de prestations. Il y aurait certainement quelques développements à faire à ce sujet, ce que nous ferons peut-être un jour.

Enfin, pour ce qui est des entreprises nationales du secteur concurrentiel qui bénéficient également des concours de l'Etat, le moins qu'on puisse en dire c'est que leur gestion n'a pas toujours été conforme aux disciplines nationales requises par la situation, notamment, puisqu'il faut mettre les points sur les « i », dans le secteur automobile. Espérons toutefois que le développement conjoncturel évitera le retour d'errements condamnables.

Retour à l'équilibre du budget, retour à la stabilité économique.

Si la notion globale de l'équilibre de nos comptes est sujette à discussion, le budget n'en participe pas moins au programme de lutte contre l'inflation par la voie fiscale, soit en freinant et en encadrant la progression nominale des revenus, soit par des incitations ou des contre-incitations à l'égard des agents économiques.

Ainsi, pour contenir la progression des revenus et rémunérations, nous venons d'adopter dans le collectif un texte, que le Sénat devrait voter à son tour, qui permet de plafonner les hauts salaires et dans la présente loi de finances pour 1977, le Gouvernement recourt à la modification du barème de l'impôt sur le revenu. Comment procède-t-il ? Il relève, comme d'habitude, les tranches mais cette fois non pas selon un taux uniforme, comme cela a été le cas jusqu'ici mais en les modulant, de 9,5 p. 100 pour les premières tranches, jusqu'à zéro pour les dernières. Nous aurons l'occasion d'en discuter à propos de l'article 2. Cependant on peut d'ores et déjà observer que si cette manipulation du barème a pour conséquence de concourir effectivement à réduire quelques inégalités, surtout lorsque s'y ajoute la déduction pour les contribuables modestes, les contribuables âgés ou invalides, elle a pour effet aussi, il faut bien le reconnaître, d'aggraver la pression fiscale : tout le monde sait que la hausse moyenne des salaires, en 1976, a été de 13,5 p. 100 et non de 9,5 p. 100.

Pour contenir la progression des prix le Gouvernement fait appel à des mesures incitatives et à des mesures dissuasives.

Parmi les mesures incitatives, la plus importante est la baisse de la T. V. A. sur les produits manufacturés, qui passerait de 20 à 17,6 p. 100. Dans l'arsenal des actions du Gouvernement, il s'agit d'une sorte de baisse tactique destinée à faciliter la sortie du blocage des prix qui expire le 31 décembre prochain.

A ce propos, je ne saurais trop insister, monsieur le Premier ministre, pour que le Gouvernement prenne toutes les dispositions techniques nécessaires afin que cette modération du taux de la T. V. A. ne se perde pas dans les sables et qu'elle soit effectivement répercutée au niveau du consommateur.

Parmi les mesures dissuasives figure le fameux prélèvement conjoncturel. A cet égard, je voudrais situer clairement la position de nos entreprises industrielles en cette période d'inflation.

Observons d'abord que les produits manufacturés privés, pris comme référence pour l'application du prélèvement conjoncturel, ont moins rapidement augmenté en 1973 que l'ensemble des

produits de consommation. L'augmentation des prix à la consommation a été de 5,6 p. 100 au cours des sept premiers mois de l'année. alors que la progression des produits manufacturés privés n'a été que de 3,5 p. 100 pour la même période.

Je comprends que ce prélèvement conjoncturel fasse partie de votre stratégie d'ensemble. Mais gardez-vous de considérer que les entreprises susceptibles d'y être assujetties sont a priori coupables, car celles-là sont précisément les moins coupables !

C'est pourquoi la commission des finances a estimé nécessaire de prendre certaines précautions en déposant plusieurs amendements dont nous discuterons le moment venu. Ainsi lui a-t-il paru contre-indiqué de préjuger de la culpabilité d'entreprises dont les prix sont restés nettement inférieurs au taux d'inflation.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. Maurice Papon, rapporteur général. Chacun sait au demeurant — on l'a suffisamment dit de part et d'autre lors des débats précédents — que nos entreprises ont davantage besoin aujourd'hui d'être soutenues qu'entravées.

Nous aurons à tenir compte de ces considérations au moment du vote de l'article.

Dans les circonstances actuelles, un fléchissement de l'activité économique ne constitue malheureusement pas une hypothèse d'école. Le Gouvernement en a si clairement conscience que des mesures de soutien sont d'ores et déjà prévues dans la loi de finances sous la forme d'actions conjoncturelles et d'actions à moyen terme.

Les actions conjoncturelles sont essentiellement destinées à favoriser l'investissement qui, chacun le sait, stagne de manière inquiétante. Or, l'investissement détermine l'emploi et a donc — c'est le moment ou jamais d'en parler — de profondes répercussions humaines et sociales. Pour favoriser l'investissement productif, le Gouvernement a donc recouru à l'amortissement dégressif, procédé qui a recueilli l'accord de la commission des finances et qui sera probablement approuvé par l'Assemblée nationale.

La question demeure cependant de savoir si, à l'échelle des problèmes qui se posent, cette mesure aura un impact suffisant.

De même, afin de favoriser la reconstitution des fonds propres des entreprises, le Gouvernement a consacré un article de la loi de finances à la révision des bilans. Sans doute le ministre de l'économie et des finances a-t-il voulu par là soulager un complexe, sinon sa mauvaise conscience.

L'an dernier, il avait en effet été prescrit au Gouvernement de présenter un projet d'ensemble de réévaluation des bilans, car il était alors apparu qu'il s'agissait d'une opération difficile. Autant la révision des bilans est nécessaire pour les entreprises et les épargnants, autant elle s'avère coûteuse pour les finances publiques, et les représentants de la nation n'ont naturellement pas le droit d'en négliger les conséquences fiscales.

Mais en fait, le Gouvernement a recouru à une demi-mesure — et peut-être suis-je trop généreux : il s'agirait plutôt d'un quart de mesure — en limitant cette disposition à une opération partielle et manifestement insuffisante : la réévaluation des biens non amortissables. Ce n'est qu'au prix d'un euphémisme dont j'apprécie tout le sel, que vous avez pu qualifier cette étape d'« importante ».

Je comprends les problèmes qui se posent au Gouvernement et je crois qu'il serait fâcheux pour les finances publiques de tirer dans l'immédiat toutes les conséquences fiscales de cette réévaluation des bilans. Mais je lui demande de considérer la situation des entreprises, et là je me référerai à d'excellents auteurs. M. le Premier ministre n'a-t-il pas dénoncé ici même, en termes excellents, meilleurs que ceux dont je pourrai user, la déficience des structures financières de nos entreprises après cette crise de récession, la pénurie de fonds propres, leur capacité d'endettement qui est largement obérée ? N'a-t-il pas expliqué la nécessité de rétablir en leur faveur une liberté financière qui est indispensable ?

Nous serons donc, tôt ou tard, obligés de procéder à cette réévaluation des bilans car la mesure que vous concédez aujourd'hui au Parlement, pour votre bonne conscience, est insuffisante.

Enfin, pour relayer la défaillance tant redoutée de l'investissement privé, et ceci prouve bien que le Gouvernement a conscience du problème, vous avez prévu, monsieur le ministre délégué, la création d'un fonds d'action conjoncturelle.

Là aussi, je crains que vous vous soyez borné à coller une étiquette : le F.A.C. est certes doté de 2,5 milliards d'autorisations de programme, mais il ne coûte rien au budget puisqu'il n'est assorti d'aucun crédit de paiement.

Si le principe de la création de ce fonds d'action conjoncturelle nous satisfait, nous vous demandons toutefois, dès lors qu'il n'est pas doté de crédits de paiement, de prendre dès à présent les dispositions nécessaires pour que les fonds puissent être mobilisés dans les délais requis par un ralentissement de l'activité, ce qui suppose que les administrations aient des projets en réserve, faute de quoi vous perdriez du temps et vous risqueriez d'arriver en retard au rendez-vous des investissements indispensables.

Les mesures prévues que je viens d'énumérer : amortissement dégressif, révision très partielle des bilans, fonds d'action conjoncturelle, couvrent la situation immédiate ou prétendent en tout cas la couvrir, mais il en est d'autres qui visent le moyen terme.

Il en est ainsi des programmes d'action prioritaire que nous avons retenus dans le cadre du VII^e Plan et qui se traduisent déjà par des inscriptions de crédits dans les budgets proprement dits et par des dispositions législatives nouvelles.

Il en est ainsi notamment des dispositions favorables que vous avez prises pour l'investissement, l'augmentation des fonds propres, la création d'entreprises nouvelles, les placements en actions.

Par conséquent, le tableau est séduisant. Les réserves de la commission des finances tiennent simplement à l'inquiétude qu'elle nourrit quant à l'importance et quant à l'efficacité de ces mesures. Mais, comme je l'ai dit en commission des finances : mieux vaut cela que rien du tout.

Au terme de cet exposé, j'évoquerai le jugement de certains qui prétendent que le plan est trop sévère pour l'expansion et insuffisant pour la stabilité. Ce jugement me paraît un peu rigoureux, mais il témoigne en tout cas des incertitudes qui se prolongent au-delà des budgets qui passent.

Le budget de 1977 présente, à mon avis, des éléments positifs.

D'abord, il est cohérent avec l'ensemble des dispositions qui nous ont été présentées par M. le Premier ministre et que nous avons déjà partiellement votées quand nous sommes prononcés sur le projet de loi de finances rectificative ; il se situe dans la ligne d'action adoptée.

Ensuite, nous devons le reconnaître, il amorce, dans des conditions qu'on peut certainement trouver quelque peu modestes ou timides, des mesures de soutien face aux signes d'un ralentissement que nous sommes nombreux à redouter.

Enfin, il commence à traduire certaines orientations définies comme prioritaires dans le VII^e Plan.

Tout cela est positif.

Néanmoins, le budget de 1977 resté prisonnier des structures budgétaires — je ne vous en fais pas grief, monsieur le Premier ministre, car vous prenez le budget comme il est — dont j'ai parlé tout à l'heure, qui privilégie les dépenses de fonctionnement. Par là même, le Gouvernement se trouve lui aussi en quelque sorte prisonnier du passé et des droits acquis. Je conviens qu'il est plus facile de dénoncer ces maux que de les guérir.

Jusqu'à présent, le budget avait presque allègrement supporté le poids de ces dépenses de fonctionnement parce qu'il avait à sa disposition — appelons les choses par leur nom — les ressources de l'inflation. Depuis 1972 ou 1973, si l'inflation a arrangé les affaires de beaucoup, elle a aussi arrangé — il faut bien le reconnaître — celles de l'Etat.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Maurice Papon, rapporteur général. Mais l'Etat, comme les autres agents économiques, est aujourd'hui victime de cet excès d'inflation, car il est empêché de prévoir et de tenir tous ses engagements à long terme.

M. Robert-André Vivien. Il faut le dire !

M. Maurice Papon, rapporteur général. Certes, et je pense que le budget retrouvera — permettez-moi de le personnaliser car, monsieur le Premier ministre, vous y avez peu de responsabilité — sa liberté d'action quand interviendra une stabilisation des prix. Son équilibre strict deviendra d'ailleurs moins impératif. Comme vous, mais avec moins d'informations et de compétence, je ne professe pas le dogme de l'équilibre budgétaire, car cet équilibre représente une valeur relative qui doit s'insérer dans un contexte et dans une stratégie d'ensemble.

Or, aujourd'hui, le budget doit participer impérativement au rétablissement des finances publiques, car au-delà des finances publiques notre monnaie est en jeu, et cela est important puisque de notre monnaie dépendent notre puissance à l'extérieur et la garantie du pouvoir d'achat à l'intérieur. La monnaie n'est pas un fétiche ; c'est une valeur essentielle à la vie d'une nation.

Mais le rétablissement des finances publiques reste menacé par les déficits périphériques que j'ai dénoncés tout à l'heure et dont le plus sensible est celui de la sécurité sociale — j'y reviens parce qu'il nous « prend à la gorge » — qui, au même titre que la victoire, que j'espère, de la France sur l'inflation, exige des changements de comportement de la part de l'Etat, de la part des institutions sociales et de la part des Français eux-mêmes.

Enfin, ce rétablissement des finances publiques reste inévitablement exposé aux aléas extérieurs. Ceux-ci nous menaceront tant que le système monétaire international ne sera pas restauré et tant que nous ne disposerons pas, à l'extérieur comme à l'intérieur, d'une valeur de référence soustraite à la loi du plus fort.

La commission des finances, monsieur le Premier ministre, a voté ce budget. Elle vous demande, mes chers collègues, de le voter à votre tour.

En effet, dans les circonstances où nous sommes, quelle que soit son insuffisance par bien des aspects — y compris d'ailleurs celui de la rigueur — ce budget est difficile par les économies qu'il impose, sérieux par l'équilibre qu'il prévoit et qui, nous l'espérons, se réalisera, courageux par les prélèvements fiscaux qu'il opère, prometteur enfin — et je souhaite ne pas me tromper — dans la mesure où il s'oriente vers les options du VII^e Plan que nous avons approuvés.

Le vote de ce budget est lié, à mon sens, à la confiance que vous avez, mes chers collègues, témoignée au Gouvernement à l'occasion du collectif; plus explicitement, il est lié, dans mon esprit, aux espoirs que nous fondons sur l'action courageuse et déterminée du Premier ministre. Il faut souhaiter, et, pour notre part, faire en sorte que celui-ci dispose de tous les moyens de gouverner. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances.

M. Michel Durafour, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs, en quelques jours, l'Assemblée nationale a déjà débattu à deux reprises de la politique économique: une première fois à l'occasion de la présentation par le Premier ministre des orientations de politique générale; une deuxième fois lors de la discussion de la loi de finances rectificative à propos de laquelle le chef du Gouvernement a décrit notre situation et énoncé le programme de lutte contre l'inflation qui y répondait.

Je ne reviendrai pas sur ces points. Vous connaissez nos préoccupations. Vous avez apporté votre soutien à la politique qui vous était proposée. En vous présentant le projet de loi de finances, je limiterai donc mon propos à un objet pratique: montrer comment cette loi de finances s'inscrit dans la politique que vous avez approuvée, la prolongeant et la confortant.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à M. le rapporteur général, M. Papon, qui a formulé ses observations d'une manière excellente. Je veux aussi remercier M. le président de la commission des finances, et celle-ci tout entière car elle a beaucoup travaillé dans des conditions souvent difficiles.

J'examinerai le projet de loi de finances pour 1977 successivement sous deux aspects. En quoi ce projet de loi contribue-t-il à la lutte contre l'inflation? Quelles autres préoccupations fait-il apparaître?

La priorité accordée par le Gouvernement au redressement de notre économie a fortement marqué ce projet de loi.

Celui-ci apparaît d'abord comme un élément essentiel du programme de lutte contre l'inflation.

Ce programme a deux objets: créer un contexte favorable à une décélération des prix et des rémunérations; agir directement sur l'évolution de ces dernières.

La lutte contre l'inflation ne pourra porter ses fruits que si deux disciplines sont respectées.

La première concerne la création monétaire.

Il faut obtenir que la croissance des moyens de paiement ne dépasse plus celle des transactions. L'application de cette règle conduit à chercher une croissance de la masse monétaire du même ordre que celle du produit intérieur brut en valeur. Comme pour toutes les autres décisions de l'Etat, cette valeur a été calculée par référence à la norme de hausse des prix de 6,5 p. 100 fixée pour 1977.

Par ailleurs, afin de résorber les excès de liquidités créés au moment du programme de développement, c'est un taux d'accroissement légèrement inférieur à celui du P.I.B. en valeur qui a été retenu, soit 12,5 p. 100 au lieu de 13,2 p. 100, au lieu de 13,2 p. 100.

La seconde discipline globale est l'équilibre des finances publiques.

Les conséquences en 1976 de l'exécution du programme de développement font attendre, pour cette année, un solde d'exécution de l'ordre de 15 à 20 milliards, ainsi que vous venez de le rappeler, monsieur le rapporteur général. La réduction du déficit entre 1975 et 1976 serait ainsi de l'ordre de 20 milliards de francs; le retour à l'équilibre en 1977 ne constitue donc pas un objectif inaccessible.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement n'a pas voulu recourir à une majoration systématique de la pression fiscale. Dans la mesure du possible, il s'est même efforcé d'obtenir une réduction des prélèvements obligatoires. Ce projet de loi présente à cet effet une première réforme des taxes parafiscales. Celles-ci constituent un ensemble disparate; l'habitude s'étant prise de les reconduire automatiquement, elles se sont maintenues sans que leur existence soit toujours justifiée. L'examen auquel il a été procédé cette année a permis d'aboutir à 25 radiations de l'état E. Ce réexamen sera poursuivi dans deux directions: il s'agit, d'une part, de poursuivre l'élimination de taxes qui ne sont plus justifiées et constituent une charge indue pour notre économie et, d'autre part, d'assurer un meilleur contrôle de l'utilisation de ces fonds.

Le retour à l'équilibre budgétaire a été recherché pour l'essentiel dans la modération des dépenses. Elles augmentent de 13,7 p. 100 et de 13,3 p. 100 hors dette publique, soit un taux proche de celui du P.I.B. en valeur. Cette limitation a imposé des contraintes.

La première porte sur le rythme des créations d'emplois. Celles-ci s'élevaient à 21 647 contre 32 430 en 1976, dont 15 000 avaient été anticipées, vous vous en souvenez, mesdames, messieurs, en 1975. Il s'agit d'un retour à la normale. Il a cependant été possible de privilégier cinq secteurs: P. T. T., éducation, recherche, justice et services financiers. Par ailleurs, le budget prévoit un effort particulier pour la résorption de l'auxiliaire: 36 577 titularisations et régularisations sont prévues.

La volonté de contenir la progression des dépenses s'est surtout fait sentir sur deux autres postes: les dépenses courantes de fonctionnement des administrations, qui ont été purement et simplement reconduites en valeur, et les autorisations de programme du budget général qui ont été stabilisées. La progression des crédits de paiement a ainsi été limitée à 5,9 p. 100 en dépit de l'accélération des réalisations induites par le programme de développement de l'économie.

Par ailleurs, le découvert des opérations temporaires a été réduit de 1 100 millions à 520 millions de francs. Ce mouvement résulte de l'accroissement des remboursements, en dépit de la majoration de 30 millions de francs des prêts et avances du dossier de la ligne.

Ces contraintes, déjà arrêtées par le précédent gouvernement, ne sont que l'application au cas particulier de l'Etat d'une volonté de caractère général: chacun, pour la progression de ses ressources, doit tenir compte des possibilités de notre économie. L'Etat ne peut donner l'exemple du laxisme — vous l'avez d'ailleurs très bien dit, monsieur le rapporteur général — dans une période où il recommande aux Français l'économie et la rigueur.

La même volonté sera observée en ce qui concerne la sécurité sociale. Le Gouvernement a déjà été conduit à prendre des mesures d'urgence pour assurer la continuité des paiements de cet organisme. Ainsi, le projet de loi de finances vous propose-t-il de faire bénéficier la sécurité sociale, à compter du 1^{er} janvier 1977, d'un concours budgétaire correspondant au produit attendu de la majoration de la vignette automobile.

Le programme de lutte contre l'inflation vise, en second lieu, à obtenir une modération coordonnée des prix et des rémunérations.

Cette action doit avoir un double aspect. Le premier consiste à introduire une rupture dans l'évolution des prix, afin de modifier les anticipations qui font que chacun contribue inconsciemment à la poursuite de l'inflation; le second tend à fixer une règle commune en matière de pouvoir d'achat, de façon à rendre l'évolution des rémunérations compatible avec le rétablissement des équilibres internes et externes.

Le dispositif construit à cet effet couvre toutes les formes de prix et de rémunérations. Il comporte d'abord un gel des prix. Au sortir de ce gel, nous reviendrons aux procédures en vigueur avant la fin du mois de septembre 1976.

Au niveau des prix des produits industriels à la production, les branches qui avaient recouvré la libre fixation de leurs tarifs retrouveront ce régime. Afin que ce retour à la liberté ne se traduise pas par une hausse généralisée, ces branches seront invitées à souscrire des engagements de modération dont le contenu et la forme seront précisés d'ici à la fin de 1976, c'est-à-dire avant la sortie du gel.

Pour les marges commerciales et les prestations de services, le contrôle sera maintenu : dans ces secteurs, la concurrence n'est pas encore de nature à assurer à elle seule une évolution modérée des prix.

Le système de base pour la distribution des produits manufacturés restera celui de la stabilité des marges en pourcentage.

Certains produits ou activités continueront de faire l'objet de dispositions particulières, notamment la fixation d'un coefficient multiplicateur pour les produits de large consommation et le maintien en valeur absolue des marges d'importation.

Dans le domaine des produits alimentaires frais, les réglementations qui seront appliquées en 1977 ne différeront qu'assez peu de celles de 1976. La seule exception notable est celle des légumes pour lesquels, à partir du 1^{er} avril, on reviendra au système des coefficients multiplicateurs antérieurs aux mesures de septembre 1976.

Pour les prix des prestations de services, leur évolution continuera d'être réglée dans le cadre de conventions ou engagements professionnels, en tenant compte de la norme de référence de 6,5 p. 100 retenue pour la hausse des prix en 1977.

Enfin, je rappelle que, pour les salaires, le Gouvernement recommande le strict maintien du pouvoir d'achat à compter du 1^{er} janvier prochain.

Ces dispositions sont rigoureuses, et elles ont suscité des protestations. Je tiens à ce sujet à faire deux remarques.

S'agissant des salaires, je rappelle que les deux seuls pays qui ont déjà réussi à reprendre la maîtrise de l'inflation — l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis — n'ont pu y parvenir que grâce à une baisse du pouvoir d'achat des salariés. En proposant une procédure qui maintient leur pouvoir d'achat, le Gouvernement a donc à cœur de défendre leurs intérêts au même titre que ceux de toutes les autres catégories.

Aux commerçants, ou du moins à ceux d'entre eux qui rejettent la réglementation des prix, je rappelle qu'une catégorie ne saurait prétendre se soustraire à l'effort commun engagé pour réduire l'inflation. J'ai demandé au directeur des prix de surveiller attentivement l'application de cette réglementation. J'ajoute que les premiers résultats des contrôles montrent que cette réglementation est, dans 95 p. 100 des cas, comprise, acceptée et appliquée.

Ce dispositif réglementaire est complété par trois dispositions législatives contenues dans le projet de loi de finances.

La première est la baisse du taux normal de la T. V. A. qui passerait de 20 à 17,6 p. 100 et serait aligné sur le taux intermédiaire. Cette mesure, qui va dans le sens de la simplification de notre fiscalité, ainsi que de l'harmonisation européenne, prendrait effet le 1^{er} janvier. Elle prolongerait donc l'effet du gel des prix et permettrait d'amorcer plus facilement la modération coordonnée des prix et des rémunérations dont j'ai parlé tout à l'heure.

La deuxième est l'application du prélèvement conjoncturel. Pour marquer la volonté de lutter contre l'inflation, le Gouvernement propose que ce prélèvement soit mis en vigueur le 1^{er} janvier. C'est seulement lorsque l'augmentation des prix se sera révélée conforme à la norme fixée par le Gouvernement que la suppression du prélèvement pourra être décidée.

La troisième est la fixation du barème de l'impôt applicable aux revenus de 1977. Le Gouvernement propose au Parlement de décider dès maintenant que les tranches de celui-ci feront l'objet d'un relèvement uniforme égal en pourcentage à la norme fixée pour 1977. Cette disposition constitue une incitation supplémentaire à respecter la recommandation du strict maintien du pouvoir d'achat, y compris pour les non-salariés.

Enfin, le Gouvernement a eu pour préoccupation de soutenir la croissance et l'emploi. Il s'agit — vous l'avez dit, monsieur le rapporteur général, et vous avez eu raison — d'un point essentiel pour notre pays. L'acceptation d'une discipline des rémunérations est une condition nécessaire pour éviter une détérioration d'une situation de l'emploi qui reste préoccupante.

Certes, des progrès ont déjà été obtenus. Le chômage partiel a été réduit des trois quarts. Il concerne maintenant moins de cent mille personnes et a retrouvé un niveau proche de celui qu'il

avait avant la récession. Les effectifs ont recommencé à augmenter — légèrement, j'en conviens — et les demandeurs d'emploi se placent plus facilement. Leur nombre a cessé de croître et il est aujourd'hui égal à ce qu'il était il y a un an. Mais, de ce point de vue, un problème se pose, qui préoccupe naturellement le Gouvernement, lequel surveille attentivement l'évolution du chômage.

Le refus d'une discipline des rémunérations se traduirait inévitablement par un infléchissement sensible de la croissance, alors que l'acceptation de cette discipline permet aujourd'hui de viser le maintien d'une croissance relativement élevée.

Pour trouver son efficacité, une action de soutien doit se fonder, non sur des considérations de doctrine, mais sur un examen objectif des faits. Celui-ci montre que les risques de ralentissement ont aujourd'hui deux origines.

D'abord, un moindre développement des exportations : c'est un risque qui nous échappe largement. Notre seule façon de le combattre est de maîtriser l'évolution des prix.

Ensuite, un recul des investissements, lié à l'insuffisance des ressources des entreprises.

L'Assemblée sait que, dans une période où le revenu national voyait sa valeur réelle diminuer, le revenu des ménages a continué à augmenter. Mais cette augmentation n'a pas été le fait exclusif des salaires. C'est une des raisons pour lesquelles le Gouvernement a tenu à ce que son dispositif concerne toutes les formes de rémunérations.

En contrepartie de cette augmentation, le revenu réel des entreprises, et particulièrement des entreprises industrielles, s'est réduit. Pour les sociétés, il est aujourd'hui, en valeur réelle, inférieur à ce qu'il était en 1970. Dans ces conditions, le maintien d'un effort d'investissement se trouve menacé.

Pour que ces investissements puissent reprendre, il faut d'abord mettre fin à cette réduction. Il faut par ailleurs aider les entreprises à reprendre leurs investissements sans rechercher les ressources nécessaires dans un relèvement de leurs prix.

Le projet de loi de finances prévoit à cet égard plusieurs dispositions. Il s'agit d'abord de favoriser les moyens de financement les plus sains, c'est-à-dire l'épargne et les fonds propres. Pour les petites et moyennes entreprises, deux mesures sont prévues pour encourager, d'une part, l'augmentation des fonds déposés aux comptes courants d'associés, d'autre part, l'incorporation de ces fonds dans le capital de l'entreprise. Pour les grandes entreprises, les mêmes objectifs seront atteints par la possibilité pour elles de distribuer en franchise d'impôt sur les sociétés les dividendes correspondant à des augmentations de capital.

En outre, pour encourager les souscriptions d'actions, le calcul du revenu imposable serait effectué en tenant compte d'un abattement de 1 000 francs pour les dividendes, et le bénéfice de l'avoir fiscal serait étendu aux caisses de retraite, qui l'ont très souvent demandé.

Par ailleurs, l'investissement se trouvera favorisé par l'augmentation des coefficients de l'amortissement dégressif et la révision partielle des bilans, qui permettra de faire apparaître la revalorisation des fonds propres.

Enfin, deux mesures sont prévues pour favoriser la création d'entreprises : la mise en place d'un livret d'épargne débouchant sur un prêt facilitant l'installation de nouveaux artisans, et l'instauration d'allègements fiscaux pour les sociétés nouvelles.

J'ajoute que cet effort d'investissement ne concernera pas uniquement les entreprises privées. Les investissements des entreprises nationales augmenteront en 1977 de 14,8 p. 100. En outre, le projet de loi de finances prévoit l'existence d'un fonds d'action conjoncturelle d'un montant de 2,5 milliards de francs. Le Gouvernement aurait ainsi le moyen, si la situation économique le rendait nécessaire, d'intervenir directement et rapidement sur le montant des investissements.

Mais il va de soi que les moyens de financement dont les entreprises, privées ou nationales, auront besoin, c'est le marché financier qui peut les leur apporter. La tenue et les capacités de ce dernier en 1977 dépendront largement du succès rencontré dans la lutte contre l'inflation. En particulier, il n'est pas douteux qu'une nette modération de la hausse des prix, permettant une baisse des taux d'intérêt à court terme, exercerait un effet très favorable, comme on a pu le constater en 1975, sur la masse des émissions susceptibles d'être réalisées au cours de l'année sur le marché financier. Sur ce point également, le soutien de l'activité et la lutte contre l'inflation sont étroitement liés.

Ce dispositif doit nous permettre d'obtenir en 1977 une amélioration sensible de notre situation.

Les résultats qui peuvent être attendus de ce programme apparaissent dans les projections économiques associées à la loi de finances.

Nul n'est aujourd'hui capable de prévoir exactement les évolutions économiques ; cela vaut non seulement pour la France, mais aussi pour les autres pays. Personne n'avait annoncé le relèvement du prix du pétrole ; personne n'avait prévu la récession qui l'a suivi.

Cette absence de prévisions fiables est peut être liée à l'état de nos techniques. Je crois qu'elle tient aussi à une cause plus profonde. Nos sociétés, qui tiennent à préserver la liberté individuelle, acceptent par là même une plus large incertitude sur les comportements des agents économiques, et je ne crois pas qu'il y ait lieu de le regretter.

Nos méthodes nous permettent de mettre en évidence des problèmes. Nous sommes capables de dire que certaines évolutions sont non seulement possibles, mais probables, parce qu'elles respectent les comportements habituels et qu'elles ne font pas apparaître d'incompatibilité entre les différents éléments d'une situation.

Mais, nous ne pouvons pas, sauf en renonçant à la liberté de chacun, présenter pour certain ce qui n'est que vraisemblable.

Nos projections économiques ne constituent pas en elles-mêmes la preuve que certaines évolutions seront obtenues ; du moins peuvent-elles montrer que la politique suivie et les évolutions de prix et de rémunérations attendues permettent un rétablissement des principaux équilibres.

Le premier résultat que nous pouvons attendre est évidemment un ralentissement de l'inflation. La politique engagée en 1974 avait permis de faire passer la hausse des prix de 15,2 p. 100 en 1974 à 9,6 p. 100 en 1975. Les conditions économiques ont changé et les moyens employés ne sont plus les mêmes, mais un nouveau ralentissement est à notre portée.

Le Gouvernement a ainsi retenu pour 1977 une norme de 6,5 p. 100 qui lui servira de référence pour ses propres décisions, qu'il s'agisse de la hausse des tarifs publics ou de la réglementation des prix.

Le deuxième résultat sera la poursuite d'une croissance relativement élevée, conditionnée par trois facteurs.

Le premier est le maintien du taux d'augmentation de la consommation à un niveau sensiblement égal à celui de 1976. La modération de la progression des rémunérations sera en effet compensée par l'augmentation des prestations sociales et une légère baisse de la pression fiscale après les prélèvements exceptionnels de cette année.

Le deuxième est la poursuite du développement de nos exportations, dont le volume augmenterait de 9 p. 100 en 1977. Cette évolution suppose un net ralentissement de la croissance de nos ventes à l'étranger, qui croissent depuis octobre 1975 à un taux annuel supérieur à 20 p. 100. Mais l'évolution de la production de nos partenaires fait attendre le retour à des taux de croissance plus modérés, proches de ceux que nous constatons sur une longue période, mais qui ne pourront être obtenus que si nous parvenons à reprendre la maîtrise de nos coûts.

Le troisième facteur est une légère augmentation des investissements des entreprises, de l'ordre de 3 p. 100, qui sera facilitée par les différentes mesures que je vous ai déjà présentées.

Au total, le taux de croissance du P. I. B. en volume serait de 4,8 p. 100, donc proche de celui de cette année. Ce taux ne paraît pas suffisant pour permettre de faire mieux que stabiliser le chômage à son niveau actuel ; mais, dans l'environnement international qu'on peut prévoir, il semble difficile de viser une croissance plus rapide.

Par ailleurs, la balance des paiements se rapprocherait de l'équilibre, sans toutefois l'atteindre. Son déficit pourrait être réduit à 5 milliards de francs environ.

Enfin, le revenu des sociétés poursuivrait le redressement amorcé avec la fin de la récession et pourrait retrouver un niveau comparable avec ceux qui avaient été constatés avant 1974.

L'année 1977 apparaît ainsi comme une année où le rétablissement des équilibres peut être largement engagé, mais non encore achevé. Les progrès obtenus seront suffisants pour permettre d'attendre une croissance plus facile les années suivantes. Ils pourraient en particulier permettre d'envisager l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat en fin d'année. Ils ne seront pas encore suffisamment marqués pour justifier un relâchement des disciplines.

Mais le succès de cette politique ne reposera pas uniquement sur des facteurs purement économiques. La loi de finances marque également la volonté d'accompagner le programme de lutte contre l'inflation par une action plus profonde.

Les mesures d'efficacité immédiate seront complétées par une politique à plus long terme.

Chacun connaît les dangers de la politique dite de *stop and go*, qui consiste à faire succéder les coups de frein pour obtenir le ralentissement d'une inflation qui réapparaît dès que le freinage est interrompu. Pour éviter une telle politique et ses conséquences sur l'emploi, il est nécessaire que l'effet des mesures déjà annoncées soit prolongé par des réformes de structures.

Ces réformes — M. le Premier ministre l'a souligné — ne s'improvisent pas. Pour les préparer, des études ont déjà été engagées sur quatre points : rétablir une saine concurrence, donner une base durable à l'équilibre de la sécurité sociale — nous rejoignons par là, monsieur le rapporteur général, vos préoccupations — améliorer notre connaissance de la formation et de l'évolution des revenus, d'où le rôle du centre d'études des revenus et des coûts, réexaminer les dépenses de l'Etat et notamment ses interventions économiques.

Le réexamen des actions de l'Etat sera facilité par deux changements apportés cette année à la présentation de la loi de finances, pour lui donner davantage de clarté.

Le premier est la remise en ordre des crédits de rémunération du personnel. Conformément aux observations de la Cour des comptes, aucune imputation de dépenses de personnel ne sera plus tolérée sur d'autres chapitres que ceux de la première partie du titre III. Les crédits correspondant aux agents payés jusqu'à présent sur les autres titres ont été transférés sur ce dernier. Ces reclassements concernent environ 170 000 agents.

Le second est l'allègement du budget des charges communes. Ce changement répond au souhait qu'avait exprimé le Parlement à l'occasion du vote de la loi de finances pour 1976 et qui avait été formulé, je crois, souventes fois au cours des années précédentes. Le Gouvernement a systématiquement réexaminé les crédits qui figuraient à ce budget. Il y a maintenu ceux qui avaient réellement un caractère interministériel ; il en a retiré, pour les transférer aux budgets correspondants, tous ceux qui pouvaient être affectés à un ministère particulier. Ces opérations ont concerné vingt-huit chapitres, dont vingt-deux ont pu être supprimés. Le budget des charges communes s'est ainsi trouvé réduit de 24 milliards de francs.

En ce qui concerne le réexamen des dépenses lui-même, le projet de loi de finances pour 1977 porte déjà la trace de premiers efforts. Une telle opération a en effet déjà été menée depuis deux ans sur les services votés de plusieurs budgets : jeunesse et sports, services financiers, agriculture, santé, équipement et coopération.

Des résultats intéressants ont été obtenus. Cette opération sera poursuivie. En particulier, les dépenses d'intervention de l'Etat et notamment les concours aux entreprises nationales seront systématiquement réexaminés à l'occasion de la préparation du budget de 1978. Une commission à laquelle seront associés les rapporteurs généraux des commissions des finances des deux assemblées sera constituée à cette fin.

La volonté de réorienter les efforts de l'Etat en fonction de perspectives à moyen ou à long terme apparaît dans la mise en œuvre des programmes d'action prioritaires du VII^e Plan.

Le principe de ces programmes consistait à concentrer l'effort budgétaire sur les actions essentielles à la réalisation des principaux objectifs économiques et sociaux du Plan. La priorité qui leur a été accordée est particulièrement nette. En 1976, les crédits correspondant à ces programmes s'élevaient à 29 milliards de francs. En 1977, ce montant sera porté à 38,9 milliards de francs, soit une progression de 34 p. 100. En excluant les P. T. U., pour ne considérer que le budget général, ces chiffres deviennent respectivement 14,3 et 17,8 milliards de francs, soit une augmentation de 24,5 p. 100, près de deux fois supérieure à celle de l'ensemble des crédits.

Le projet de loi de finances marque par ailleurs trois priorités.

En dépit de la modération des dépenses, le Gouvernement a pu, par un redéploiement de ses moyens, assurer une priorité effective à trois secteurs : la défense, les collectivités locales et les infrastructures économiques.

Le projet de loi de finances pour 1977 traduit l'effort entrepris pour accroître la sécurité du pays. Il respecte en cela les orientations de la programmation militaire pour les années 1977-1982, approuvées par le Parlement.

Grâce aux dépenses engagées, il est ainsi possible d'améliorer la condition militaire en même temps que de poursuivre l'équipement des forces armées.

D'autre part, les engagements pris en matière de collectivités locales sont tenus.

Pour la première fois en 1977, le fonds d'équipement des collectivités locales sera doté en loi de finances initiale. Cette dotation atteint un milliard de francs et correspond à l'engagement pris par le Gouvernement à l'occasion du débat relatif à la loi de finances pour 1976. Après l'ouverture par anticipation de 1 milliard de francs dans la loi de finances rectificative du 13 septembre 1975, il avait été décidé de doter le F. E. C. L. de 1,5 milliard en 1977 ; 500 millions devaient être ouverts par anticipation dans la première loi de finances rectificative de 1976.

En attendant que soit adopté le projet de loi fixant le régime définitif du F. E. C. L., le Gouvernement propose d'appliquer encore en 1977 le système provisoire de répartition qui a fait ses preuves de rapidité et d'efficacité en 1975 et 1976.

Conformément aux engagements pris, le projet de loi de finances pour 1977 traduit l'achèvement de la nationalisation des collèges d'enseignement secondaire. Un crédit de 212 millions de francs et 4 780 emplois sont proposés à cette fin.

Il faut ajouter que, dans la répartition des ressources susceptibles de financer l'investissement en 1977, les collectivités locales bénéficieront d'un traitement favorable, comme cela a déjà été le cas en 1975 et en 1976.

Enfin, dans le souci de satisfaire une demande présentée par le Parlement à la fin de 1976, deux mesures concernant la taxe d'usage perçue dans les abattoirs sont prévues pour couvrir les frais de construction et de gros entretien de ces établissements.

En ce qui concerne l'évolution du V. R. T. S., son montant, en termes de loi de finances initiale, passera de 21 446 millions de francs en 1976 à 24 533 millions de francs en 1977, soit une progression de 14,4 p. 100. Mais les élus locaux savent que cette notion n'est pas la plus importante ; ce qui compte, c'est le montant qu'ils seront autorisés à inscrire dans leurs budgets primitifs et qui intègre une anticipation sur la régularisation de l'exercice 1976 qui leur sera versée en juillet 1977. Le montant de V. R. T. S. qui sera réparti entre les collectivités locales pour être inscrit en 1977 dans leurs budgets primitifs s'établit à 25 315 millions de francs. Rapproché du chiffre comparable de 1976, soit 22 230 millions de francs, il correspond à une progression de 13,9 p. 100, taux légèrement supérieur à celui de l'augmentation des masses du budget de l'Etat.

Indépendamment des mesures prises en faveur de l'investissement privé, les bases du développement économique sont renforcées.

Les infrastructures font l'objet d'un effort particulier. En effet, si les crédits d'équipement du budget général sont stabilisés en 1977, la prise en considération du budget annexe des P. T. T. et des financements par emprunt — autoroutes et téléphone — porte, d'un exercice à l'autre, le montant total des engagements de l'Etat de 63 914 millions de francs à 71 131 millions, soit une augmentation de 11,3 p. 100.

J'ai déjà signalé l'existence d'un fonds d'action conjoncturelle susceptible d'être mis en œuvre si la croissance économique apparaissait menacée.

La recherche constitue une autre priorité importante pour le développement économique. Le renforcement des effectifs sera poursuivi en 1977 avec la création de 950 emplois et les crédits d'équipement majorés de 19 p. 100.

Il est vrai — et vous avez eu raison de le signaler, monsieur le rapporteur général — qu'un problème demeure, s'agissant des crédits du ministère des affaires étrangères. Le Gouvernement s'en préoccupe et un programme à moyen terme sera présenté par mon collègue chargé de ce département.

La principale caractéristique de ce projet est la volonté de parvenir à une plus grande justice sociale. Dans notre pays, les inégalités, bien qu'en voie de diminution, restent trop souvent excessives. On peut, pour les réduire, agir sur l'éventail des rémunérations, distribuer des prestations ou appliquer une fiscalité redistributive.

L'année 1977 marquera une nouvelle étape dans la réduction de l'éventail des rémunérations. En particulier, les salariés payés au S.M.I.C. verront leur pouvoir d'achat augmenter, tandis que ceux qui se situent dans les tranches de salaires les plus élevées verront leurs revenus réels diminuer momentanément.

L'année 1977 marquera également un progrès en matière de dépenses à caractère social.

L'effort en faveur de la santé est poursuivi.

Par ailleurs, pour contribuer à faciliter l'amélioration de la situation de l'emploi, les crédits destinés à la formation professionnelle et à l'emploi augmenteront de 19,3 p. 100.

Le minimum vieillesse est actuellement fixé à 8 500 francs par an pour une personne seule et à 17 000 francs pour un ménage. Ces niveaux correspondent déjà à une progression de 63,5 p. 100 en trente mois. Ils seront à nouveau relevés pour atteindre respectivement 10 000 francs et 20 000 francs à la fin de 1977, conformément à l'engagement pris par le Président de la République : il en coûtera 1 850 millions de francs en 1977.

Enfin, l'année 1977 verra également la création de l'allocation parentale.

Reste la fiscalité. Je considère que celle-ci est, tout particulièrement aujourd'hui, le moyen de réduire les inégalités, non qu'il faille forcément créer de nouveaux impôts.

Je crois, pour ma part, que la justice — et d'abord la justice fiscale — ne se trouvera pas dans un changement spectaculaire, mais dans un effort quotidien. Pour moi, réformer n'est pas provoquer une rupture pour passer d'un système à un autre, mais chercher un progrès permanent vers un système plus juste.

C'est ce qui vous est proposé dans le projet de loi de finances pour 1977.

Celui-ci prévoit d'abord plusieurs mesures de moralisation.

La première consiste à instituer une taxe exceptionnelle sur certains éléments du train de vie.

Deux autres mesures visent à éviter des pratiques trop fréquentes : l'imputation de déficits fonciers sur le revenu global permettait de déduire de celui-ci des dépenses qui étaient en fait des investissements. Cette imputation ne pourra plus se faire que sur des revenus de même nature. Par ailleurs, les frais généraux des entreprises constituent pour certains des avantages en nature ; leur croissance sera plafonnée.

Enfin, trois mesures permettront d'accentuer la lutte contre la fraude ou l'évasion fiscale : le barème de la taxation sur les signes extérieurs de richesse fera l'objet d'une mise à jour ; les sanctions applicables aux facturations de complaisance seront renforcées ; une plus large publicité sera assurée aux montants de l'impôt sur le revenu. Cette dernière disposition fera l'objet d'un amendement du Gouvernement.

Mesdames, messieurs, j'ai centré mon propos sur la lutte contre l'inflation, car il s'agit aujourd'hui du problème majeur que nous devons affronter. Combattre l'inflation, c'est combattre pour la justice sociale ; c'est sauvegarder la liberté dans notre pays, tant il est vrai que l'inflation, si elle n'est pas réduite, porte en elle-même les germes de l'aventure totalitaire.

Mais l'inflation n'est pas un mal que l'on peut défaire par de seuls dispositifs techniques. Sa disparition réclame un changement des attitudes et des comportements. Elle exige l'unité et le concours de tous les Français. Je m'adresse à toutes celles et à tous ceux, quelles que soient leur appartenance, leurs convictions ou leur certitude, pour qu'ensemble nous nous efforcions de combattre l'inflation.

Nous présentons un projet cohérent et lucide. Nous présentons une explication sincère de nos difficultés et de notre politique. Nous avons besoin aujourd'hui du soutien de tous les Français pour suivre le chemin ainsi tracé.

« L'efficacité de l'action », a dit Camus, « ne se sépare pas du courage avec lequel on accepte de renoncer, pour l'immédiat, à certains de ses rêves. »

Ces rêves sont sans doute nécessaires à l'homme. Mais, pour l'immédiat, c'est à l'effort que nous devons convier notre pays, pour le garder du désordre. C'est au courage que nous devons appeler les Français pour surmonter les périls de l'inflation car ce sont le courage et l'effort qui permettront aux rêves de devenir espérance et à l'espérance de devenir un jour réalité. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Guéna.

M. Yves Guéna. Chaque année, le ministère de l'économie et des finances annonce que le budget a été préparé et vient en discussion sous le signe d'une rigueur particulière. Cette fois, le même avertissement a été fait par M. le Premier ministre et, cette fois, il prend une force évidente.

Ce budget est difficile. Pourquoi ?

D'abord, parce que l'évolution constatée dans le passé se poursuit sans se ralentir : l'accroissement des charges de l'Etat est continu. En 1977, nous atteindrons 333 milliards ; dix ans plus tôt, on s'en tenait à 120 milliards.

Ensuite, parce que certaines décisions traduites dans les services votés et la plupart des équipements publics collectifs, non directement productifs mais créateurs d'emplois, accroissent année après année les dépenses de fonctionnement.

Cela n'est pas nouveau. Mais deux phénomènes interfèrent en cette fin d'année 1976. Le ralentissement de la croissance pèse sur les recettes de l'Etat car la pression fiscale a des limites d'autant plus nettes que la richesse nationale ne s'accroît guère. De plus, la nécessaire lutte contre l'inflation, dans laquelle l'Etat se doit de donner l'exemple, oblige non seulement à respecter l'équilibre budgétaire mais encore à modérer l'augmentation des dépenses publiques.

Je n'examinerai pas ce projet de budget à la lumière de l'action conjoncturelle. Le rapporteur général l'a fait avec toute sa compétence et M. le ministre chargé de l'économie et des finances a procédé ensuite à une analyse très complète du texte.

Me situant dans une perspective globale, je voudrais plutôt me demander si ce projet de budget 1977 répond bien à ce que, politiquement, nous souhaitons.

Au-delà de la conjoncture, le budget doit, en effet, traduire une politique à longue échéance. Je poserai à cet égard trois questions : qu'en est-il des dépenses de souveraineté qui sont l'instrument de la politique d'indépendance nationale et de la permanence de l'Etat ? Qu'en est-il des actions de développement économique en profondeur du pays ? Qu'en est-il des crédits tendant à assurer davantage de justice sociale et de solidarité, c'est-à-dire qu'en est-il des transferts sociaux ?

Naguère, le budget des Etats se limitait aux dépenses de souveraineté. Les temps ont heureusement changé. Mais il ne faudrait pas que la part de ces dépenses soit trop réduite car la souveraineté et l'indépendance doivent être assurées en toutes circonstances. Ce n'est pas l'administration qui est en cause. C'est l'Etat.

De ce point de vue, le projet de loi de finances pour 1977 nous apporte une satisfaction : le budget militaire.

L'an passé, inquiets de l'évolution des choses et des esprits, nous avions demandé que la défense soit retenue au premier rang des priorités nationales. Le Parlement a voté une loi de programme qui, sans dissiper toutes les interrogations et toutes les inquiétudes, ouvrait de bonnes perspectives avec l'engagement de porter en six ans la part du budget de la défense à 20 p. 100 du budget de l'Etat.

J'avais moi-même exprimé à cette tribune le soutien unanime de mon groupe en demandant que soient confirmées la priorité de la dissuasion et la poursuite de l'effort nucléaire.

Je constate que le projet de budget de 1977 est bien conforme à la loi de programme. Les promesses faites sont tenues : avec 17,52 p. 100 du budget total de l'Etat, la défense accède à la première marche de l'escalier qui doit régulièrement conduire aux 20 p. 100 en 1982.

La réforme de la condition militaire entre en pleine application avec d'importantes mesures au profit des sous-officiers. La politique des équipements est assainie, après le vote du collectif de la semaine dernière. Enfin, en matière de dissuasion nucléaire, après le discours du ministre de la défense à Avord, qui a prononcé les mots qu'on attendait, le budget de 1977 par ses chiffres montre que l'effort se poursuit et que la capacité quantitative et la qualité de nos armes atomiques s'accroissent.

Toutefois on me dit que lorsque s'édifiait notre force nucléaire, cette œuvre apparaissait à tous comme une sorte d'ardente obligation. Le Gouvernement, impatient, talonnait les responsables techniques civils et militaires. Aujourd'hui, alors que par exemple la décision est prise de pousser les études pour un sixième sous-marin nucléaire, le premier de la génération nouvelle, j'aimerais être assuré que l'on témoigne de la même impatience de bon aloi.

M. André Fanton. Très bien !

M. Yves Guéna. Je ne ferai pas autant de compliments pour les affaires étrangères et j'approuve pleinement les réserves, voire les critiques, de notre rapporteur général.

Si l'indépendance de notre pays repose d'abord sur l'effort de défense, elle doit s'exprimer de façon permanente à travers la politique étrangère. Même si l'on tend parfois à l'oublier, la diplomatie, pour être digne et efficace, suppose elle aussi des moyens.

Or, qu'il s'agisse des affaires étrangères proprement dites ou de la coopération, le projet de budget n'apporte malheureusement que de maigres satisfactions.

Dans son rapport de l'an dernier sur le budget des affaires étrangères, notre collègue M. Mareille avait déjà relevé que ce budget était un « budget triste ». Il faisait état, à cet égard, du moindre attrait de la carrière diplomatique, du recours excessif à des non-titulaires souvent sous-rémunérés dans les postes à l'étranger, du plafonnement de l'effort de coopération, et notamment de la coopération technique, de l'insuffisance des missions de radio et de télévision vers l'étranger — dont on a déjà parlé — et d'une certaine sous-administration de ce ministère.

Il est à craindre que le nouveau budget, qui ne prétend « qu'au maintien des moyens », comme l'expose la note de synthèse du ministère, ne permette pas de mieux répondre à ces aspirations.

Le budget de la coopération est au moins aussi préoccupant. L'objectif de 1 p. 100 du produit national brut que nous jugions naguère indispensable pour l'aide aux pays en voie de développement s'éloigne de plus en plus. Le projet de loi de finances pour 1977 glisse vers la voie du renoncement.

Les dépenses de fonctionnement qui ne progressent que de 8 à 9 p. 100 ne couvrent même pas, et de loin, la hausse des prix. C'est dire que la part de chagrin des crédits d'assistance technique va se rétrécir encore davantage. Quant aux dépenses d'équipement, elles sont purement et simplement amputées.

Cela est grave, monsieur le ministre délégué. A cette même tribune, l'an dernier, M. Couve de Murville et moi-même avions rappelé l'importance des liens qui nous unissent aux Etats d'Afrique francophone et la nécessité de maintenir l'effort de la France en leur faveur. Comment cette aide sera-t-elle désormais possible avec un tel budget, d'autant que nous persistons dans deux erreurs déjà soulignées l'an dernier ? Nous dispersons nos efforts et nous en faisons transiter une part excessive par le canal du fonds européen de développement. Or l'aide de la France doit aller en priorité — puisqu'il faut choisir — aux pays avec lesquels nous avons des liens anciens et elle doit être identifiable.

Ce budget, je le crains, rompt avec ce qui fut et doit demeurer l'une des ambitions les plus nobles et les plus nécessaires de notre République.

Dans une société où la violence des individus et celle des groupes ne se relâchent pas, la sécurité et la justice sont une priorité essentielle. C'est peut-être la préoccupation quotidienne la plus forte des Français et il incombe à l'Etat seul d'y faire face. Il ne peut s'en décharger sur personne, sauf à n'être plus l'Etat.

La progression des crédits du ministère de l'intérieur et du ministère de la justice ne dissipe pas nos inquiétudes : elle est due pour une large part à une modification générale de la nomenclature budgétaire qui transfère à chaque ministère les crédits de pensions jusqu'alors inscrits au budget des charges communes.

Dans ces deux budgets, je vois plus une consolidation à peine suffisante qu'un pas décisif vers la solution des problèmes qui sont posés : réforme des carrières de la police nationale, renforcement de la prévention en matière de sécurité civile, accélération de la justice et amélioration de ses rapports avec le justiciable.

S'agissant de la justice, sans doute faut-il créer des emplois pour qu'elle soit mieux rendue. Mais depuis qu'un magistrat qui devait être muté nous a appris que dans telle juridiction du département du Nord il n'y avait, selon lui, qu'une demi-journée de travail par semaine pour un juge d'instruction, je pense qu'il faut aussi et d'abord mieux employer ce qui existe et mieux répartir les effectifs.

J'ajouterai qu'au sein de la fonction publique, certains corps se sont vu reconnaître une place particulière qui tient à la spécificité de leurs missions. Les policiers sont de ceux-ci et le législateur, dans sa sagesse, leur a défini un régime particulier en matière de droit syndical et de droit de grève.

Ces restrictions s'imposent, mais elles doivent trouver leur contrepartie dans la situation matérielle de ces personnels.

M. André Fanton. Très bien !

M. Yves Guéna. La seconde grande fonction de l'Etat dans un pays moderne, c'est le développement à long terme de l'économie. Pour nous, Français, le développement industriel recouvre les idées de modernisation et d'indépendance.

A cet égard, deux secteurs nous paraissent jouer un rôle capital. Il s'agit des industries de pointe prolongées par l'effort de recherche. Il s'agit aussi des grands équipements d'infrastructure.

Le secteur des industries de pointe appelle le plus d'interrogations, notamment pour ce qui est de l'informatique et de l'aéronautique, auxquelles je me tiendrai.

Le plan calcul, lancé il y a plusieurs années, a commencé à donner à notre pays les hommes et les techniques indispensables pour que nous soyons présents sur le marché mondial. Financièrement, ses perspectives restaient pourtant limitées. Aussi, après les désillusions de l'expérience avortée d'Unidata, le Gouvernement avait-il négocié et décidé la fusion de la C. I. I. française et de la société Honeywell-Bull à capitaux américains.

Nous ne doutons pas que la volonté d'accéder à la grande informatique et d'acquérir la dimension internationale soutienne cette opération. Mais nous attendons qu'on nous éclaire périodiquement sur l'évolution de ce dossier car nous voyons bien les crédits très importants inscrits dans ce projet de budget — 726 millions de francs — lesquels, s'ajoutant aux subventions des années précédentes, dépassent sans doute déjà, même en tenant compte de la hausse des prix, les 1 200 millions de francs initialement prévus. Et nous entendons parler aussi des commandes auxquelles sont ou seront tenues nos administrations.

Mais ce dont nous voudrions être absolument sûrs, c'est que c'est bien la France qui dirige et qui contrôle les orientations de cette nouvelle société, que c'est bien nous qui y maîtrisons l'effort de recherche, que nos unités de production enfin, non seulement subsisteront, mais encore assureront les fabrications qui forment le sommet de la gamme des ordinateurs.

Dans le même ordre d'idées, on peut se demander si dans dix ans subsistera toujours une industrie aéronautique française ? Faute de continuer à construire des avions civils, c'est notre aviation militaire qui serait remise en cause.

Il y a le passé, je veux dire ce qui est accompli : c'est Concorde, c'est Airbus. Je sais que tout est mis en œuvre pour assurer la vente de ces deux appareils et je serais mal venu de reprocher au Gouvernement les difficultés de leur commercialisation.

Il faut maintenant lancer un autre programme si nous souhaitons qu'un avion français, volant sous les couleurs d'autres pays, continue à marquer à travers le monde la permanence de notre industrie aéronautique et de notre présence comme grande puissance. Sans doute nos ambitions doivent-elles se limiter à un bon moyen-courrier.

Seuls, il nous est difficile de développer et de commercialiser un avion. Force est de constater que dans ce domaine, comme pour d'autres, la coopération européenne, qu'il s'agisse de construire ou de vendre, est décevante.

M. André Fanton. Très bien !

M. Yves Guéna. Nous tenons avec Mercure une première version d'un futur bon avion. La nécessité d'accroître sa puissance, sa capacité et son rayon d'action est vite apparue. Faute de moteurs, l'on en était resté là. Le moteur de dix tonnes de poussée, construit en coopération avec General Electric, apporte une réponse.

Nous avons appris que, dans cette même ligne de coopération avec les Etats-Unis, pourrait être lancé le Mercure 200. Certes, l'accès au marché américain est tentant mais il va de soi que cette entreprise n'est acceptable que s'il s'agit d'une véritable coopération et si nous ne sommes pas réduits au rôle de sous-traitants.

Dans le prolongement de ces observations se place tout naturellement le budget de la recherche.

Depuis 1967, notre pays a connu, en effet, un fléchissement régulier de l'effort mené en ce domaine, qui serait à terme extrêmement préjudiciable.

A cet égard, l'enveloppe consacrée à la recherche en 1977 semble témoigner d'un renversement de tendance.

Il apparaît notamment dans les créations d'emplois — 950, dont 437 pour les chercheurs — qui reprennent donc après la chute des années 1971 à 1975.

C'est un nouvel élément encourageant — voire méritoire — car il s'agit de crédits dans lesquels on est tenté, en cas de nécessité, de tailler hardiment.

Les équipements d'infrastructure sont indispensables au développement de l'économie d'un grand pays.

Le budget des P. T. T., fût-ce au prix d'un lourd endettement, poursuit l'effort engagé pour les télécommunications, effort qui devra continuer encore pendant des années.

Pour les autoroutes, 410 kilomètres seront mis en chantier l'an prochain contre 560 cette année, tandis que les routes nationales ne bénéficieront que de crédits étiqués.

J'ai quelque souci aussi pour les grandes ambitions. Les crédits de l'aménagement du territoire se trouvent réduits, ce qui est décevant et inquiétant. En ce qui concerne les grands projets, on discerne dans ce budget l'amorce du franchissement du seuil entre Rhin et Saône, modeste étape dans la liaison mer du Nord—Méditerranée. Je voudrais être assuré que ce geste ne sera pas seulement symbolique.

Enfin, et pour en rester à l'essentiel, *quid* du train à grande vitesse Paris—Lyon ? En principe, c'est la S. N. C. F. qui en prend la charge financière puisqu'il s'agit d'un équipement rentable ; cet équipement n'a donc pas à figurer au budget de l'Etat. Pour ma part, je crois que la France doit passer du train qui pousse des pointes à 200 kilomètres à l'heure au train qui tient les 300 kilomètres de moyenne. On a plusieurs fois décidé de construire cette voie. La dernière décision n'est-elle pas remise en cause ?

J'en viens enfin aux transferts sociaux, sur lesquels mon propos sera plus bref, non que nous y attachions moins d'importance, mais pour des raisons qui ressortiront du fond de mes observations.

Le budget instrument d'une politique sociale par le jeu de transferts sociaux, voilà qui est assez nouveau. Cette pratique ne remonte qu'à quelques dizaines d'années, mais il s'agit là d'une part substantielle et justifiée du budget et d'un devoir primordial pour l'Etat.

Le projet de budget de 1977 comprend des mesures significatives que vous avez rappelées, monsieur le ministre, et dont l'importance ne doit pas être sous-estimée. Il prévoit les crédits nécessaires pour relever, avant la fin de 1977, à 10 000 francs le minimum garanti à chaque personne âgée. Il poursuit ainsi l'action vigoureuse entreprise depuis, et seulement depuis les débuts de la V^e République. Il accorde également des moyens en forte augmentation à la formation des personnels médico-sociaux, à la prévention sociale, à la formation professionnelle et à l'emploi, à l'aide du logement, aux heures d'enseignement. Tout cela est positif.

Mais l'essentiel réside dans les transferts sociaux qui concernent les régimes de sécurité sociale, et nous devons constater que nous n'avons pas une vue claire et globale de ces transferts.

La compensation — qu'il s'agisse de la compensation démographique ou de la compensation instituée par la loi de 1974 — n'apparaît pas dans le budget.

Seules apparaissent nettement les subventions à une dizaine de régimes qu'on dit « petits » car ils sont moins importants que le régime général, mais qui concernent quand même plus de sept millions de Français. Ces subventions se montaient à près de 16 milliards de francs en 1976 ; elles vont atteindre près de 19 milliards de francs en 1977, soit une augmentation proche de 20 p. 100. Encore ces chiffres ne comprennent-ils pas les 7 milliards de francs prélevés sur les recettes de l'Etat — essentiellement les taxes sur l'alcool — et affectés au régime général.

Au total, l'Etat a financé en 1975 près de 11 p. 100 du total des dépenses tous régimes confondus. La fiscalisation de la sécurité sociale est donc largement amorcée, non seulement pour les cinq régimes où l'Etat apporte déjà plus de 40 p. 100 des ressources — B. A. P. S. A., mines, S. N. C. F., marine marchande, chemins de fer secondaires — mais pour tous les autres.

Cette situation ne me choque pas en elle-même mais je constate que la fiscalisation s'introduit chaque année davantage dans les réalités de la sécurité sociale, pendant que nous débattons encore de son opportunité. Il n'est pas bon qu'elle se fasse au hasard des difficultés financières des régimes, au lieu d'être décidée dans le cadre d'une réflexion globale sur les charges de l'Etat et celles des assurés.

La solidarité ne peut s'exercer dans l'approximation ou dans l'inconnu. Il est temps que vienne un grand débat sur les orientations générales de politique et de financement de la sécurité sociale, si l'on ne veut pas que le système s'altère dans l'incohérence de ressources improvisées et dans l'explosion de dépenses mal maîtrisées.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Yves Guéna. Monsieur le ministre, dans les temps difficiles, il ne faut pas sacrifier l'essentiel. Nous sommes assurément à la limite.

Le Gouvernement a eu le courage de ne pas revenir sur les engagements pris au printemps pour redonner à notre pays les moyens de sa politique de défense. Il a maintenu et accru

l'indispensable effort de justice sociale, et cela doit être souligné dans la conjoncture présente. Restent ces grands équipements, dont certains sont le fondement de notre politique d'indépendance, et qui sont cette année dangereusement réduits. Ils ne pourraient l'être impunément une année de plus.

C'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons que s'améliore la conjoncture, c'est une des raisons pour lesquelles nous avons apporté cette nuit, dans le vote de son plan de redressement financier, notre soutien au Gouvernement. (*Applaudissement sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cot.

M. Jean-Pierre Cot. Monsieur le ministre délégué, mesdames, messieurs, le débat budgétaire est en principe un débat essentiel pour le Parlement, pour le Gouvernement, pour le ministre de l'économie et des finances.

Pourtant j'ai le sentiment qu'il y a un étrange décalage entre l'importance théorique de ce débat et la réalité des propos que nous échangeons. Au demeurant, je constate l'absence de M. le ministre de l'économie et des finances, qu'au demeurant je n'entends nullement accabler. Je comprends fort bien, en effet, que M. Barre commence à trouver la pièce un peu longue, lui qui est resté vissé au banc du Gouvernement depuis le début du mois.

Nous en sommes aujourd'hui au quatrième acte. Après les trois premiers actes — la déclaration de politique générale, l'examen du collectif budgétaire et le débat sur la motion de censure — tous largement consacrés à l'économie et aux finances, oui, c'est vrai, la pièce est un peu longue.

Mais j'ajouterai que le sujet de cette pièce est aussi impossible à cerner. Nous sommes, en quelque sorte, devant un théâtre d'ombres, et je ne reviendrai pas sur la démonstration que faisait André Bouloche, au nom du groupe des socialistes et radicaux de gauche, du caractère factice de ce budget, fait de faux équilibres qui camouflent de réels déficits, ce qui restreint considérablement la portée de ce débat.

Enfin, je noterais, monsieur le ministre, que si ce débat budgétaire suscite peu d'intérêt, c'est parce que personne ne croit à votre budget. En effet, personne ne pense un seul instant qu'il puisse être exécuté au cours de l'année prochaine dans des conditions convenables et tel qu'il se présente. Loin d'être cohérent, comme vous le prétendez, il est, au contraire, pétri d'incohérences et de contradictions, en sorte qu'il ne saurait tenir face à l'événement.

Vous avez, en quelque sorte, plaqué une politique de récession sur des structures inflationnistes, et le résultat est assez monstrueux, ainsi que j'essaierai de le montrer.

Appliquer une politique de récession, telle n'était sans doute pas votre intention initiale. Il s'agissait simplement, pour vous, de conduire une politique de refroidissement. A cet effet, vous avez eu recours aux techniques les plus traditionnelles de l'économie libérale.

Le budget de 1977 — M. Raymond Barre le notait à propos du collectif — prévoit un taux de créations d'emplois publics qui sera le plus faible depuis dix ans. Les dotations aux entreprises nationales sont en diminution et les dépenses de fonctionnement sont plafonnées.

Il s'agit donc d'un budget de restriction. Il convient, en outre, de le replacer dans le cadre du plan Barre, dont vous rappelez tout à l'heure les éléments essentiels : police des salaires que vous appelez curieusement « défense du niveau de vie des travailleurs », et qui, en réalité, se traduira par un plafonnement, non pas de tous les revenus, mais des salaires ; dispositions relatives aux conventions collectives ; mesures fiscales incluses dans le budget lui-même, dont la « serisette ».

A cela s'ajouteront ces mesures très classiques de refroidissement que sont la contraction de la masse monétaire et la restriction du crédit. Tout cela est traditionnel et bien connu.

Mais, et c'est là que votre budget semble être, même dans votre propre logique, en quelque sorte en porte-à-faux par rapport à l'événement, vous présentez ces mesures de refroidissement dans une conjoncture maussade.

Monsieur le ministre, vous avez fait à plusieurs reprises référence au rapport économique et financier. Or il est intéressant, tant il est vrai que les choses vont vite, de noter la distance qui sépare déjà les affirmations du rapport économique et financier et la réalité.

Ainsi, au sujet du commerce extérieur et de l'environnement international, le rapport économique et financier déclare que les exportations doivent avoir un effet d'entraînement et être,

en quelque sorte, la locomotive qui emportera notre économie. Or, qu'en est-il de cet environnement international ? Nous constatons que le produit national brut des Etats-Unis, qui devait s'accroître de 9 p. 100, selon des prévisions faites en début d'année, n'augmentera finalement, d'après les dernières évaluations, que de 4 p. 100. Quant aux observations publiées dans le bulletin mensuel de la Banque du Japon, elles montrent le même type de ralentissement. Et le même phénomène pourrait être observé dans bien d'autres pays.

Aujourd'hui, la conjoncture internationale s'aggrave et la Commission économique européenne elle-même, dans une étude parue récemment, vient d'en faire la constatation pour l'ensemble de la C. E. E.

Cette situation ne manque pas de faire sentir ses effets sur notre commerce extérieur dont les résultats les plus récents sont catastrophiques. Les comptes de la nation prévoient pour cette année un déficit modéré de l'ordre de 900 millions de francs. Or les résultats du seul mois de septembre font état d'un déficit de 3,8 milliards de francs, ce qui porte à 10,7 milliards de francs le déficit global de la France.

Nous sommes loin des 900 millions de francs prévus ; nous sommes même au-delà de ce que prévoyait M. Raymond Barre au début du mois devant le Conseil économique et social puisqu'il évaluait alors ce déficit à environ 10 milliards de francs.

En vérité, le commerce extérieur est aujourd'hui si fortement compromis qu'on ne peut plus compter sur lui pour tirer l'économie française.

Et ce qui est vrai pour l'environnement international l'est aussi pour notre situation intérieure. Là encore, en effet, les constatations sont inquiétantes : la production industrielle chute, ou, plus exactement, ses progrès ont été stoppés. Au dernier trimestre de 1975, la production s'accroissait de 3,3 p. 100, et, au premier trimestre de 1976, de 3,6 p. 100. Or, au deuxième trimestre de 1976, cet accroissement est tombé à 0 p. 100.

Si l'on examine notre économie secteur par secteur, on relève de nombreuses situations qui sont autant de sujets d'inquiétude.

Dans le bâtiment et les travaux publics, le président Clément a noté, pour le mois d'août, une chute de 3 p. 100 dans l'activité du secteur et de 29 p. 100 dans les commandes. Et la fédération des industries mécaniques et de transformation elle-même estime que votre politique conduit à la récession.

Ajoutez à cela les anticipations des entrepreneurs qui sont franchement inquiétantes. Le bulletin de l'I. N. S. E. E. montrait déjà au mois de septembre un comportement dangereux des entrepreneurs en ce qui concerne les prévisions d'investissements. Et, depuis quinze jours, nous assistons à un blocage à peu près complet dans le secteur des entreprises.

Telle est la conjoncture dans laquelle vous allez appliquer un plan de refroidissement. Encore ai-je oublié l'essentiel, à savoir ce chômage que vous considérez, monsieur le ministre délégué, avec une certaine condescendance. Or a le sentiment que votre gouvernement s'est, en quelque sorte, habitué à l'existence de ce volant d'un million de chômeurs.

Dans son introduction au rapport économique et financier, M. Raymond Barre indique qu'il s'agit là du prix qu'il faut payer lorsque les grands équilibres économiques sont rompus. Une telle attitude ne relève-t-elle pas du fatalisme ?

Et pourtant : 940 000 demandeurs d'emploi ; parmi les nouveaux demandeurs, deux tiers de jeunes de moins de vingt-cinq ans et 50 p. 100 de femmes ; une situation encore aggravée par les perspectives à venir malgré les légers fécuissements dont vous avez fait état mais qui ne changent rien aux ordres de grandeur.

Et c'est dans cette situation de chômage pérennisé que vous entendez appliquer un plan de refroidissement et de stabilisation !

Certes, la ficelle est connue. Relancer l'activité économique et le profit grâce au chômage constitue une vieille technique, mais on pensait qu'elle était rangée au musée des accessoires dépassés.

La vérité, monsieur le ministre, et un commentateur avisé, M. Jean Boissonnat, le notait dans son dernier éditorial de la revue *L'Expansion*, c'est que ce plan n'est pas un plan de lutte contre l'inflation. L'objectif du Gouvernement n'est pas de réduire l'inflation, mais de modifier la répartition du produit national entre les salaires et les profits.

Si, tout au long de votre propos, vous avez appelé à lutter contre l'inflation, vous avez tout de même, à un moment, lâché la vérité en déclarant que le partage entre salaires et profits

s'était dégradé au détriment des entreprises au cours des dernières années et qu'il fallait rétablir la situation. Tel est bien, en effet, l'objectif essentiel de cette politique qui ne se comprendrait pas sans cela.

Mais, même sur ce point, je crains que votre effort ne soit d'une portée limitée, car on ne relance pas si facilement les investissements. Pour reprendre un vieux dicton populaire : « On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif ».

En l'occurrence, on constate effectivement que, en dépit de l'annonce de vos mesures d'encouragement aux investissements, ils ne progressent guère, et cela est confirmé par les études sur les anticipations des entrepreneurs.

L'investissement est un phénomène trop complexe pour que l'on puisse le relancer par cette simple incitation directe à l'autofinancement, qui constitue pourtant le fond de votre plan de refroidissement. Il en résulte que les perspectives de votre budget comme celles de votre plan sont, sur ce point, franchement médiocres.

Je ne suis d'ailleurs pas le seul à le croire, puisque j'ai pu lire dans le très conservateur et respectable *Wall Street Journal* que vos chances de succès étaient faibles. Et d'appeler de ses vœux la venue de la gauche au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Jean Bonhomme. C'est un renfort. Vous avez de la chance !

M. Jean-Pierre Cot. J'ajouterai que si, pour parvenir à la récession, votre budget semble bien parti, il en va tout autrement en ce qui concerne la lutte contre l'inflation qui, il est vrai, constitue pour vous un objectif accessoire.

Vous plaquez en effet cette politique de récession sur des structures inflationnistes. Il faudra bien financer le déséquilibre de nos finances publiques inscrit dans le budget, ainsi que celui des comptes des collectivités locales, de la sécurité sociale et des entreprises nationales. Mais faute de l'avouer, vous voilà condamné, par le mécanisme des bons du Trésor, à un financement au jour le jour — j'allais dire à « la dizaine la dizaine ». Or ce procédé est lui-même très inflationniste dans la mesure où les petits déficits ainsi cumulés ne seront pas compensés par les petits excédents qui pourront apparaître par ailleurs. Cette utilisation abusive des bons du Trésor comme moyen de financement est donc, en vérité, une forme d'inflation déguisée.

Ajoutons que si vous entendez cependant limiter la progression de la masse monétaire de 12,5 p. 100, vous allez étrangler le crédit et réduire à merci non seulement les entreprises privées mais aussi les entreprises publiques.

Arrêtons-nous un instant sur ces entreprises publiques. C'est là, en effet, le comble de l'incohérence de votre budget. D'un côté vous bloquez leurs tarifs, ce qu'on peut admettre, mais, de l'autre, vous réduisez la dotation en capital qui leur est accordée par l'Etat pour compenser leur déficit.

Il ne suffit pas, comme M. le rapporteur général, d'émettre des doléances sur la manière dont elles sont gérées. Il faudra bien que, mois après mois, elles trouvent le financement nécessaire. Elles auront donc recours à des emprunts à l'intérieur et surtout à l'extérieur de la France. Il y a deux ans, on avait encouragé ces entreprises à s'endetter à l'extérieur, en sorte que le pourcentage des emprunts à long terme conclus à l'étranger, qui était de 13 p. 100 en 1972, est passé à 50 p. 100 en 1975.

Vous incitez les entreprises publiques à maintenir ces pratiques, et même à les développer. Vous les conduisez à chercher à l'étranger une compensation aux défaillances du budget français, ce qui rend difficile l'équilibre de notre balance des paiements et l'application d'une politique anti-inflationniste qui supposerait que l'on réduise les frais financiers, alors que vous allez les accroître.

La vérité, monsieur le ministre, c'est que votre politique d'équilibre budgétaire factice — je devrais dire ce mythe de l'équilibre budgétaire — est un mythe inflationniste. Si vous aviez le courage d'avouer le déséquilibre, vous pourriez le couvrir par des emprunts à long terme et trouver des formules de financement rationnel. Mais en vous cramponnant à cet article de foi, vous alimentez l'inflation et, croyez-moi, ce n'est pas un paradoxe. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Enfin, à ces causes financières de l'inflation s'ajoutent, bien évidemment, les causes structurelles dont votre budget donne plus d'un exemple. La manière dont il est conçu, les errements qu'il pérennise sont autant de raisons d'alimenter l'inflation.

Vous entendez, par exemple, réduire quotidiennement les inégalités du système fiscal. Quotidiennement ? Mais qu'a-t-on fait depuis dix-huit ans pour réduire les inégalités de revenus ?

Ajoutons que la structure même des dépenses revêt un caractère inflationniste en raison des fausses économies. Ainsi, le fait que le budget de la santé soit étroitement corseté va encore accélérer, faute de moyens de contrôle, la consommation médicale. Autre exemple relatif aux finances des collectivités locales, dont vous avez déclaré qu'elles constituaient pour vous une priorité : le plafonnement de la subvention de l'Etat pour l'entretien des routes nationales transférées aux départements constitue le type même de la mauvaise économie, du trucage destiné à faciliter votre faux équilibre budgétaire. Mais s'il a pour effet une réduction des crédits d'entretien de ces routes, il aura, lui aussi, des conséquences fâcheuses.

Surtout, votre projet de budget abandonne, ou peu s'en faut, toute idée de priorité. Certes, vous avez fait comme s'il y avait des priorités. Je laisse de côté le problème de la défense nationale : nous le traiterons lors de l'examen de ce budget. Mais hormis la défense nationale, qu'avez-vous fait ? Vous avez limité à un ou deux dixièmes de point la progression de tous les chapitres budgétaires ; vous avez, appliquant partout votre politique d'austérité nationale, plafonné toutes les progressions et reconduit les choses en l'état. Vous, c'est-à-dire en fait le gouvernement Chirac, puisque les arbitrages rendus au mois de juillet n'ont pas été remis en cause.

En d'autres termes, vous avez renoncé à utiliser l'instrument d'action qu'est la priorité, cette possibilité qu'offrent les 4 ou 5 p. 100 de la masse budgétaire sur lesquels on peut jouer pour bâtir une autre politique. En laissant aller les choses au fil de l'eau, vous pérennisez en fin de compte ces structures budgétaires inflationnistes dépassées.

On a parlé de courage à propos du budget 1977. Cela me semble quelque peu excessif ; une lecture attentive des « bleus budgétaires » suffit à s'en convaincre. Au demeurant, vous en êtes conscients, puisque le Premier ministre a annoncé devant la commission des finances et précisé lors du débat sur le collectif budgétaire que l'on reprendrait l'ensemble des dépenses publiques, notamment les interventions économiques de l'Etat — vous le rappelez vous-même à l'instant, monsieur le ministre délégué.

C'est vrai qu'il faut revoir tout cela. C'est vrai que pour les prêts bonifiés, qui coûtent chaque année au budget de l'Etat entre cinq et dix milliards de francs — je ne sais — que pour la couverture des risques à l'exportation, où les chiffres sont encore faibles — de deux à trois milliards de francs — mais s'accroissent considérablement et couvriront, à terme, à 95 p. 100 le risque économique de l'exportateur, ce qui conduit à se demander si la politique suivie est bien sage, que pour l'aide aux entreprises privées, il y a beaucoup à faire. C'est vrai aussi que pour le budget lui-même il faut reprendre certains points.

Le budget des charges communes est certes légèrement réduit cette année. Mais il subsiste tous ces chapitres-réservoirs, où l'on peut manipuler les crédits un peu comme on l'entend, c'est-à-dire en suivant dans la plupart des cas la pente administrative et dans certains la pente politique, qui n'est pas toujours la meilleure. Il reste ce fonds d'action conjoncturelle lui-même, dont vous vous félicitez, à mon avis bien à tort. En effet, ce fonds ne constitue pas seulement une masse de crédits que l'on peut utiliser ou non, car cela est vrai de n'importe quel article ou chapitre budgétaire puisque l'autorisation budgétaire est une autorisation de dépense et non une obligation. Non ! le fonds d'action conjoncturelle offre, nous le savons, une liberté d'affectation plus qu'une liberté d'engagement. Or cette liberté d'affectation, en elle-même, nous paraît être de mauvaise politique.

Et je regrette, monsieur le ministre délégué, que dans votre propos vous ayez été en retrait par rapport aux paroles de M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre avait annoncé tant à la commission des finances que lors de la discussion du collectif budgétaire qu'il associerait à une révision des interventions de l'Etat les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Vous avez déclaré, vous, que vous y associeriez les rapporteurs généraux des deux commissions des finances. C'est très différent. Non que je n'aie pas de respect pour la compétence et la science de notre rapporteur général ! Mais inviter le rapporteur général ou demander à la commission des finances au complet, majorité et opposition comprises, de donner des orientations, de suivre le travail et de réorganiser les modalités d'intervention de l'Etat sont, je le répète, deux choses différentes. Après vous être alevé sur ce terrain d'une manière peut-être imprudente, vous raclez maintenant en toute hâte, tant il est vrai que le projet est encore de ceux qui peuvent déranger. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Cela est regrettable, car si le projet de budget de 1977 ne vise que le court terme et, de plus, n'est pas crédible, il n'en reste pas moins qu'à long terme il convient de remettre de l'ordre dans les finances de la France.

Il faut s'attaquer au délabrement des structures financières et budgétaires afin de pouvoir ensuite faire du budget l'instrument des réformes. Non pas de ces réformes quotidiennes, accomplies petit à petit, qui vous séduisent tant, mais des réformes fondamentales que propose le programme commun.

Cette nécessité s'impose pour gagner la confiance des travailleurs, que vous n'avez, il est vrai, guère sollicitée, et pour regagner — oserai-je en parler ? — celle des entrepreneurs que, semble-t-il, vous avez perdue. En effet, d'après le sondage effectué par le journal *L'Expansion*, 73 p. 100 des entrepreneurs interrogés considèrent non pas que la nationalisation est une mauvaise chose ou qu'elle est inévitable, mais que l'arrivée de la gauche au pouvoir est probable. Je comprends que, sur ce point, le réalisme des patrons vous chagrine.

C'est grâce à ces mesures fondamentales que vous pourriez — mais je ne crois pas que vous y parveniez jamais — que, peut-être demain, nous pourrions redonner confiance aux Français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Coulais.

M. Claude Coulais. Mesdames, messieurs, remplaçant au pied levé un collègue, je me bornerai à vous livrer les réflexions que la présentation du projet de budget de 1977 a inspirées au groupe des républicains indépendants.

Ces réflexions se traduisent par trois interrogations.

Le projet de budget de 1977 — ce point a été largement souligné — comporte des contraintes plus lourdes que le précédent. Il essaie d'introduire davantage de rigueur dans la gestion des fonds publics et impose donc des disciplines. Celles-ci seront-elles suffisantes ? Comment pourront-elles être amplifiées ?

En deuxième lieu, il est clair — vous avez consacré à cet aspect de la loi de finances une large part de votre intervention, monsieur le ministre — que le projet de budget de 1977, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire accroire, contient de nombreux éléments de progrès pour la nation. Quel en est le coût fiscal et comment l'apprécier ?

Enfin, et on vient de l'évoquer, ce budget s'insère dans une politique économique qui a une orientation privilégiée, réduire l'inflation, un souci permanent, soutenir l'emploi et la croissance, et une attitude nouvelle devant les problèmes : l'acceptation de la discipline, une politique donc, qui, grâce à sa cohérence fondamentale, vise à susciter la confiance. Quelle est la crédibilité de cette démarche ?

D'abord, le budget apparaît contraignant par les disciplines qu'il impose et par les modifications de comportement qu'il essaie de susciter.

Je rappelle brièvement les disciplines : limitation des dépenses de fonctionnement, stabilisation des dépenses d'équipements publics, resserrement des crédits bancaires, réduction des liquidités, augmentation du taux de la pression fiscale et rigueur de la gestion qu'impose la norme de 6,5 p. 100 d'augmentation des prix.

Quel a été l'accueil réservé à cet ensemble de mesures ? Malgré les justifications économiques et l'intérêt national que ces dispositions présentent, nombre de nos électeurs, de multiples organisations, nous ont adressé, il est vrai, des mises en garde et nous ont invités à contester, voire à refuser ce budget.

Que prouvent ces attitudes collectives, sinon que la nécessité d'un renforcement des tendances inflationnistes par tous les moyens y compris par la politique budgétaire n'a pas encore été suffisamment comprise, ni acceptée et qu'elle n'est pas encore suffisamment entrée dans les mentalités ? Cette réaction est parfaitement naturelle, si l'on considère l'évolution économique de ces dernières années, que l'on oublie trop facilement, et aussi, je le souligne à l'intention du Gouvernement, l'évolution politique des derniers mois.

Depuis cinq ans, mais plus particulièrement depuis 1974, la population s'est en effet habituée à certains progrès, même si, dans la plupart des cas, leur valeur, loin d'être réelle, est restée purement nominale. Ces progrès sont régulièrement gommés par l'opposition qui voudrait faire croire, comme hier, lors du débat sur la censure et aujourd'hui encore, que nous vivons dans l'enfer, dans un climat de récession généralisée.

M. Jean-Pierre Cot. C'est vrai !

M. Claude Coulais. Consultez le rapport sur les comptes de la nation : vous y constaterez que la population s'est habituée à un mouvement fortement ascendant des salaires dont l'augmentation atteint de 15 à 20 p. 100 par an, à une croissance plus élevée encore des prestations sociales, puisque, de 17 p. 100 en moyenne au cours des années 1970 et 1974, elle est passée à 25 p. 100 en 1975 et que, malgré la hausse des prix, ces prestations ont bénéficié ainsi d'un accroissement continu de leur pouvoir d'achat.

Ces progrès effectifs constatés par les comptes de la nation, la population s'y est habituée comme elle s'est habituée à une amélioration continue de la qualité des équipements publics et l'amélioration permanente de la couverture de tous ses risques. Ce faisant, elle n'a pas mesuré les conséquences d'un cycle de croissance plus modérée et n'a pas perçu le risque très grave que comportait la détérioration de la situation financière des entreprises. Car, il faut tout de même le rappeler, l'évolution de ces deux dernières années, en pleine crise économique, s'est faite en faveur des ménages et au détriment de la structure financière des entreprises.

Le Gouvernement a cherché à limiter le plus possible les inconvénients de la crise économique en poursuivant une politique de justice sociale et d'application des réformes qui ont un coût budgétaire. Il a tablé sur une plus grande sagesse monétaire des nations et mis de très grandes espérances dans les conférences Nord-Sud. Les réalités, hélas ! ont été décevantes. Mais notre pays a vécu dans une relative insouciance, au moins au milieu de certaines illusions.

J'ajoute que les résultats positifs certes, mais néanmoins relatifs, obtenus en 1975 pour une certaine réduction du rythme de hausse des prix, pour le commerce extérieur, pour la résorption du chômage partiel, ont contribué à faire que l'opinion s'est accommodée de tout : elle s'est accommodée des progrès à petits pas de l'Europe — que l'on pourrait comparer parfois à la danse d'Echternach, au Luxembourg : un pas en avant et deux pas en arrière ; elle s'est accommodée du flottement des changes et de ses effets pervers, du déficit des paiements américains, du gonflement de la masse des euro-dollars, des hausses fortes du prix du pétrole et des matières premières. Bref, de tout ce qui dérègle la croissance et de ce qui introduit une sorte de perversion dans la formation des coûts et contrarie la poursuite d'une croissance saine et forte.

C'est pourquoi je suis persuadé que lorsque le Premier ministre a déclaré, en prenant ses fonctions, que la France vivait au-dessus de ses moyens, il a pour le moins surpris, sinon choqué une partie de l'opinion, car il est toujours difficile de s'arracher à la facilité et aux illusions.

Qu'il me soit permis de rappeler que l'an dernier, dans le débat budgétaire, j'avais, au nom de mon groupe, souligné la fragilité de l'équilibre budgétaire, la rigidité des structures du budget, sa faible capacité de redéploiement et aussi les incertitudes qui pesaient sur la reprise. C'est pourquoi, aujourd'hui où les choix sont plus réalistes et où les mesures, contrairement à ce que l'on veut dire, sont plus rigoureuses — si elles ne l'étaient pas, pourquoi provoqueraient-elles tant de réactions ? — notre approbation n'est plus réservée. La seule question que nous nous posons et que j'annonçais au début de mon propos est la suivante : ces mesures seront-elles suffisantes pour placer notre pays dans l'orbite d'une croissance plus régulière et plus saine ?

Monsieur le ministre, lorsqu'on lit des rapports, de quelque économiste qu'ils proviennent, ou lorsqu'on écoute le rapporteur général, on est tenté d'admettre le caractère aléatoire des prévisions sur lesquelles est fondé votre projet de budget comme la faiblesse des moyens qui sont proposés. Ces réserves sont réelles mais elles ne doivent pas nous conduire à jeter le doute et à compromettre ainsi l'action qui est engagée. Elles doivent simplement nous conduire à définir dès maintenant la nature et l'orientation de la politique qui devra être mise en œuvre au cours de l'année 1977.

Je veux m'en expliquer à propos de deux problèmes importants : le déficit des finances publiques et le soutien des investissements productifs.

Je suis surpris d'entendre constamment l'opposition reprocher au Gouvernement le déficit des finances publiques, d'abord parce que toutes les propositions qu'elle présente n'ont d'autre but que l'amplifier, au point que nous serions face à un gouffre si nous l'avions écoutée, depuis deux ans. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. André Lebon. Il existe quand même !

M. Claude Coulais. Ensuite — et je vous prie d'y être attentifs — parce que ce déficit est resté modéré et tout à fait supportable. Rapporté au produit national brut il est deux fois moins

important que celui des Etats-Unis, trois fois moins important que celui de l'Allemagne fédérale et cinq fois moins important que celui de la plupart de nos partenaires occidentaux. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Vérifiez ces chiffres : ils sont indiscutables !

Où est la mauvaise gestion, alors que dans un temps de crise économique, le Gouvernement a réussi à contenir ainsi ce déficit ?

M. Gilbert Faure. Est-ce que cela va trois ou quatre fois mieux en France qu'en Allemagne ?

M. Claude Coulais. Je parle du déficit des finances publiques.

Par ailleurs le Gouvernement propose de rétablir l'équilibre budgétaire en 1977. Sur ce point, je m'associerai plus volontiers aux réserves et aux critiques et je poserai cette question fondamentale : le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera-t-il possible si les recettes fiscales sont moindres que prévu, si la reprise économique est plus faible qu'attendu et si l'Etat doit soutenir la croissance par des investissements plus fortement que vous ne l'avez imaginé ? Sera-t-il possible, si vous devez compenser le blocage des tarifs des services publics ou si la spéculation continue de jouer contre le franc et d'encherir nos importations ?

Devant ces questions, force est de reconnaître que le budget de l'Etat ayant été jusqu'à présent à la limite de ses moyens, c'est sur le redéploiement, la remise en cause des dépenses de l'Etat qu'il faut dès maintenant faire porter l'effort.

Il nous paraît urgent non pas que des études soient entreprises, mais que des mesures soient rapidement prises qui remettent en cause certaines dépenses de fonctionnement, qui freinent la prolifération des mesures nouvelles, qui éliminent ou tout au moins réduisent des interventions pouvant apparaître comme marginales ou inutiles, et cela non seulement dans le secteur public mais dans l'ensemble du secteur parapublic.

Je suis frappé par le fait que l'on mesure toujours la qualité d'un budget au taux de croissance de sa masse budgétaire. Il faut en finir avec cette mentalité qui ne correspond pas aux exigences de notre époque. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.*)

Les mémoires de la commission des finances, qui examinent les différents budgets, savent très bien l'utilité plus ou moins grande de certaines dispositions. Si des mesures ne sont pas prises très rapidement pour les remettre en cause — et je souhaite que la commission des finances y soit plus largement associée — le risque me paraît grand de devoir couvrir les dépenses supplémentaires susceptibles d'apparaître en 1977 soit par l'emprunt, ce qui viendrait en concurrence avec d'autres besoins de financement, soit par la création monétaire, ce qui contribuerait à l'inflation, soit par une aggravation de la pression fiscale, ce qui serait difficilement supportable.

Le deuxième problème concerne le soutien des investissements productifs. Je reconnais qu'il constitue la partie vulnérable, au moins à court terme, du programme élaboré par le Gouvernement.

Certes, nous ne sous-estimons pas, au sein de la majorité, les mesures — au demeurant non négligeables — qui sont prévues dans le budget et qui ont pour but d'aider les entreprises appelées à se créer, d'orienter l'épargne vers l'investissement ou d'améliorer les fonds propres des entreprises. Nous souhaitons que ces mesures, qui sont inspirées par le bon sens économique et qui vont dans la bonne direction, soient reçues comme les fondements d'une politique de confiance pour les entrepreneurs, de progrès pour les investisseurs et de persévérance pour les prêteurs et les épargnants.

Mais nous savons — comme vous-même, monsieur le ministre délégué — le poids très inhibant de la situation, c'est-à-dire le doute de l'épargnant pénalisé depuis dix ans par la baisse des actions et la faiblesse des dividendes versés ; nous savons l'inquiétude économique des chefs d'entreprise devant les incertitudes de l'évolution de la demande, inquiétude souvent aggravée par la détérioration des capacités financières de leurs entreprises ou par l'incompréhension à laquelle se heurtent leurs problèmes.

Nous estimons donc qu'il faudra donner beaucoup d'ampleur aux mesures destinées à soutenir l'investissement et à permettre la croissance, fût-elle limitée au taux de 4 p. 100 que vous avez retenu comme base de votre budget.

Pourquoi ne pas chercher dès maintenant à gager ces mesures par des économies sur les dépenses de fonctionnement ? Pourquoi ne pas annoncer clairement — M. le Premier ministre l'a déjà fait implicitement — que, pour que la reprise soit

forte, il faut des entreprises saines, prospères et, j'ose le dire, riches en fonds propres ? Si je le souligne, c'est parce que je constate sur ce point l'obstination avec laquelle l'opposition est déchainée pour avoir perdu tout bon sens économique. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Je l'invite à se remettre, là aussi, en face d'un certain nombre de constats indiscutables qui émanent de la comptabilité nationale.

On nous dit que les entreprises françaises sont très riches, qu'on pourrait les imposer, voire les surimposer, et alléger sur leur dos l'impôt sur le revenu. Mais, messieurs de l'opposition, regardez les comptes de la nation ! L'endettement des entreprises ne s'est-il pas accru de 30 p. 100 en quatre ans ? Le taux d'autofinancement n'est-il pas passé de 70 à 58 p. 100, cote d'alerte qui révèle l'état alarmant des fonds propres ?

En fait, vous voudriez la croissance avec des entreprises exsangues, affaiblies et appauvries. C'est une contradiction fondamentale.

Nous souhaitons, monsieur le ministre délégué, que vous puissiez amplifier la capacité d'expansion des entreprises en leur imposant en même temps moins de complexité.

La deuxième question que nous nous posons, et que je traiterai plus rapidement, est la suivante : le budget qui nous est soumis comporte-t-il des éléments de progrès ou bien correspond-il à ce leitmotiv avec lequel on essaie d'intoxiquer l'opinion et dont on nous rebat ici les oreilles, à savoir que le Gouvernement et sa majorité seraient incapables d'assurer la sécurité et le progrès de la nation ?

M. Alain Bonnet. Les faits sont là, malheureusement.

M. Claude Coulais. Ce leitmotiv apparaît faux lorsqu'on considère — je l'ai fait — l'évolution des comptes économiques et sociaux des deux dernières années, tels qu'ils émanent des comptes de la nation. Il apparaît faux lorsqu'on considère, pour l'avenir, le budget de 1977.

Le budget de 1977 ne répond sans doute pas à toutes les espérances et à tous les espoirs. Mais s'il le faisait, où seraient ces priorités dont on nous parlait tout à l'heure ? Il reste indiscutablement qu'il comporte un certain nombre d'éléments, qu'il respecte les options du Plan et fait passer les programmes prioritaires de 29 à 38 milliards, qu'il comporte un progrès dans ce que l'action sanitaire et sociale a d'essentiel, qu'il respecte globalement les engagements pris envers les collectivités. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Alain Bonnet. Allez expliquer cela aux maires !

M. Claude Coulais. Soyez sérieux, messieurs ! L'équilibre financier des collectivités n'est-il pas aussi, parfois, un problème de gestion ? (*Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Ce budget comprend aussi des transferts sociaux pour un montant de 58 milliards et il organise la sécurité. Je n'y reviendrai pas, car M. le ministre délégué y a consacré une large partie de son exposé.

Mais ce progrès de la nation est acquis notamment — on nous l'a reproché et nous devons nous expliquer sur ce point — au prix d'un effort fiscal supplémentaire qui va prolonger l'effort exceptionnel de 1976.

Cet effort fiscal est évalué à sept milliards, soit 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu. Je me plais à souligner qu'il est inférieur aux allègements fiscaux du barème pour les revenus les plus faibles et à l'allègement de la T.V.A. qui représente, lui, 13 milliards.

A ce propos, je ferai deux observations et j'émettrai un souhait.

Première observation : on a beaucoup exagéré l'importance de cet accroissement de l'effort fiscal. En effet, non seulement il est équitablement réparti, puisque jusqu'à 40 000 francs de revenus il n'y aura pas d'accroissement de l'impôt, mais il est aussi modéré, car il n'entraîne qu'une augmentation de la pression fiscale de 1 p. 100 pour 50 000 francs de revenus, de 1,6 p. 100 pour 100 000 francs de revenus, de 1,8 p. 100 pour 200 000 francs de revenus et de 3 p. 100 au-delà.

Lorsqu'on considère, en outre, que ce supplément d'effort fiscal est partiellement compensé par la baisse des prix qui doit résulter de la baisse de la T. V. A., on peut dire que certaines organisations auraient dû faire des calculs avant de mobiliser aussi massivement leurs adhérents. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.*)

Deuxième observation : on sous-estime trop la redistribution des revenus opérée par le biais de la fiscalité. J'en donnerai deux preuves :

Premièrement, le taux de la pression fiscale est actuellement quatre fois plus fort pour un revenu de 200 000 francs qu'il ne l'est pour un revenu de 40 000 francs ; deuxièmement, l'effet de redistribution des revenus produit par la simple fiscalité commence à être sensible, puisque l'écart des revenus de 1 à 4 tombe à 3,5, que celui de 1 à 6 tombe à 5 et que celui de 1 à 10 tombe à 7. La fiscalité française est plus redistributrice qu'on ne le dit et les progrès accomplis dans ce domaine sont plus importants qu'on ne le déclare. Tout nouveau progrès mérite même une réflexion d'ensemble ; car à l'effet redistributeur s'ajoute celui des prestations sociales. Prétendre que notre système est profondément inégalitaire est un mauvais argument. Je dirai qu'il devient de plus en plus juste. *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

M. Gilbert Faure. Vous irez l'expliquer aux électeurs !

M. Claude Coulais. Pour votre part, messieurs de l'opposition, vous irez expliquer vos ricanements aux cadres ! Il n'en reste pas moins que vous avez ici une attitude mais que vous en adoptez une autre en face des classes moyennes et des cadres de la société !

Un problème d'ensemble — le vrai problème — est posé par les progrès accomplis dans la redistribution des revenus. Je souhaite, monsieur le ministre, que l'on ne tombe pas dans la tracasserie, dans l'inquisition et l'arbitraire en ajoutant des petites mesures qui nous paraissent inutiles — je songe notamment à l'article 5 du projet de loi de finances.

Que l'on demande en 1977, non seulement une contribution exceptionnelle mais encore une contribution plus importante à ceux qui disposent des revenus les plus élevés, nous en sommes d'accord. Que l'on actualise même la liste et le montant des éléments du train de vie pour mieux contrôler ceux qui semblent ne pas payer d'impôt ou n'en payer, eu égard à leur train de vie, qu'insuffisamment, nous en sommes également d'accord.

Mais que l'on réclame une contribution exceptionnelle à des contribuables qui paient leurs impôts, en la fondant sur des éléments de contrôle — qui ne sont pas des éléments d'assiette — nous paraît relever de l'arbitraire.

Sur ce point, nous pensons que le Gouvernement fait fausse route. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)*

Quant à la publicité des feuilles d'imposition dans les mairies, elle présente, certes, des avantages, mais aussi de graves inconvénients sur lesquels il faudra réfléchir si l'on veut les éviter.

Mon dernier point aura trait à la crédibilité de l'action engagée, c'est-à-dire à la confiance. Lorsque l'on examine sur le plan technique les mesures proposées dans le budget ou dans le dispositif de politique économique, on est sensible à leur cohérence et à leur vigueur ; la crédibilité est assez grande.

Mais, si l'on considère l'évolution psycho-politique ou politique, on constate que la confiance est sapée en permanence par la spéculation qui s'exerce à l'extérieur, comme à l'intérieur du pays, et qui tantôt affaiblit le franc, tantôt repousse l'investissement.

La confiance est aussi affaiblie par une surenchère entretenue sur des revendications présentées sans considérer la possibilité réelle de les satisfaire et par la diffusion de slogans trompeurs. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

Ces slogans, en maintenant la population dans le mythe que l'Etat doit tout faire et peut tout faire, que les entreprises sont trop riches et que notre société est de plus en plus inégalitaire, paralysent l'effort et, en fin de compte, paralysent la confiance.

Au cours des mois qui viennent, il nous faudra donc, avec et derrière le Gouvernement, défendre la crédibilité du programme présenté. Dans cette perspective, nous avons un devoir d'explication, d'entraînement et de concentration sur l'essentiel.

Un devoir d'explication, parce que la plupart des mesures concrètes du programme et du budget sont ignorées de l'ensemble de la population, alors que la contestation est souvent mieux connue.

Un devoir d'entraînement, parce qu'il n'y aura pas de développement de ces réformes et de ces remises en cause sans un développement des responsabilités au niveau des collectivités et des entreprises publiques.

Un devoir de concentration sur l'essentiel, parce que — nous le voyons bien — tout a tendance à devenir prioritaire dans ce pays. De quoi s'agit-il en définitive, sinon de démontrer — et

ici je m'oppose carrément au sentiment que certains voudraient inculquer au pays — qu'il n'y a pas de fatalité économique, qu'il n'est pas impossible de surmonter une crise aussi profonde que celle à laquelle nous sommes confrontés.

Cela a déjà été fait à certaines périodes de l'histoire, par l'action, par les sacrifices consentis, par les disciplines que l'on s'est imposées, en s'attachant à la facilité et au doute.

A ceux qui pourraient soutenir aujourd'hui le caractère inévitable d'un renversement économique et politique, je poserai les questions suivantes : l'essor économique de notre pays depuis quinze ans est-il le fait d'un déterminisme ? L'affaissement économique et moral de la société française avant le désastre de 1940 était-il le fait d'un déterminisme ? Et, s'il est vrai que, depuis 1973, un certain nombre de déterminismes pèsent sur nous, quel serait l'état de la France si nous nous étions bornés à les contempler ?

La tentation de réduire le futur à une sorte de fatalité atteint toujours ceux qui abandonnent leur avenir à un système, oubliant qu'aucun système ne peut rendre compte ni du choix des hommes ni de leur volonté. Au-delà de l'acte de gestion qu'il représente, le projet de budget tend à donner un sens à l'action de l'administration et — vous l'avez dit, monsieur le ministre délégué — à rendre l'espérance à la nation. C'est pourquoi la politique que nous avons le sentiment d'accomplir avec vous ne tient pas du pari, des désirs abstraits ou des calculs électoraux, comme trop d'interventions qui ont été faites par l'opposition.

M. Alain Bonnet. Et par la majorité !

M. Claude Coulais. Elle constitue une réplique aux événements et le soutien d'une croissance nécessaire si l'on veut favoriser encore le progrès social et assurer le plein emploi. Face à l'opposition qui se répète à elle-même, comme Heruani : « Je suis une force qui va » — qui va en fait à sa perte *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux)* nous vous suivrons dans le sentiment de vérité que vous avez donné et qu'il convient d'inculquer à la nation, à savoir que c'est toujours l'honnêteté qui l'emporte. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Plusieurs députés socialistes. Dassault ! Dassault !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

FAITS PERSONNELS

M. le président. La parole est à M. Leenhardt, pour un fait personnel.

M. Francis Leenhardt. Monsieur le président, cet après-midi, dans un rappel au règlement, M. Max Lejeune m'a accusé d'avoir présidé la séance d'hier soir avec partialité.

J'ai présidé cette séance honnêtement. J'ai fait de nombreux appels au calme ; mes amis disent que j'en ai fait trop.

M. Max Lejeune a été écouté dans le silence pendant les trois quarts de son intervention — j'ai eu plus de mal à faire écouter M. Bernard Marie et M. le Premier ministre que M. Max Lejeune. Il y a eu ensuite des interruptions qui tenaient à ses propos ; des interruptions sont assez normales dans l'Assemblée. Il n'y a pas eu d'obstruction.

Mais je ne suis pas responsable s'il y avait hier soir dans cet hémicycle un impressionnant déséquilibre entre une masse de cent cinquante députés de l'opposition, unis au coude à coude, et des effectifs squelettiques sur les bancs de la majorité. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et de communistes. — Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Que ceux de nos collègues qui n'étaient pas présents hier soir lisent *Le Monde* d'aujourd'hui, où est noté cet impressionnant déséquilibre.

Il est assez normal que la gauche, qui est habituellement minoritaire dans cette enceinte, ait éprouvé hier soir un sentiment de revanche, qu'elle se soit montrée plus exubérante que d'habitude, qu'elle ait dominé la séance et qu'elle ait rendu difficile la tâche du président.

Je ne suis pas non plus responsable si mes amis ont mal accepté les leçons d'un homme qui doit tout au parti socialiste et qui l'a quitté. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

Monsieur le président, j'ai entendu vos propos cet après-midi alors que je me trouvais dans mon bureau. Je suis étonné que vous ayez donné raison à M. Max Lejeune et tort à votre collègue vice-président. Vous n'étiez pas en séance hier soir et l'*Analytique* ne fait pas foi. Vous n'avez donc pu apprécier les circonstances auxquelles j'avais à faire face et je regrette que vos propos n'aient pas été marqués par cette impartialité que vous recommandez à la présidence. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune, pour un fait personnel.

M. Max Lejeune. Je ne veux pas passionner mon intervention. Je dirai simplement à mon collègue M. Leenhardt que ce n'est pas contre les protestations de la gauche, lors de mon explication de vote, que je me suis élevé. J'ai trop l'habitude des débats parlementaires pour m'étonner de la houle qui peut s'élever dans l'hémicycle quand un orateur exprime ses propres idées.

Que des injures aient pu être prononcées sans que le moindre appel au calme soit lancé, voilà ce contre quoi je me suis insurgé.

En lisant ce matin le compte rendu analytique, j'ai constaté qu'on m'avait traité de fasciste. Pour un homme dont la vie publique est bien connue et dont la vie militaire a été marquée par un long séjour dans un camp de représailles de l'Allemagne hitlérienne, ce terme était inadmissible...

M. Francis Leenhardt. Je ne l'ai pas entendu !

M. Max Lejeune. ... et c'est ce qui a, pour l'essentiel, provoqué mon rappel au règlement.

Monsieur Leenhardt, je dois peut-être toute ma carrière au parti socialiste S. F. I. O. J'ai éprouvé de grandes satisfactions à le servir, acceptant les tâches les plus lourdes qu'il me confiait sur le plan national jusqu'au jour où ce parti, qui avait toujours affirmé son patriotisme, s'est mué en un nouveau parti socialiste.

On m'a demandé alors de souscrire au programme commun, qui prévoyait la présence des communistes au gouvernement.

Qu'auraient pensé de moi les socialistes, et même les communistes, ainsi que tous ceux qui connaissaient bien mes opinions, si, après avoir toujours défendu, dans les congrès de mon ancien parti, des thèses bien connues, j'avais accepté du bout des lèvres l'adhésion au programme commun pour être plus facilement réélu ?

J'ai refusé de signer cet engagement. Je l'ai fait par honnêteté envers moi-même et par loyauté vis-à-vis de nombreux amis avec lesquels, d'ailleurs, je garde de bons rapports. Mais c'est pour cela que j'ai été exclu, car je ne suis pas parti de moi-même.

Avec toute ma foi de républicain et de socialiste, avec des amis dont certains avaient partagé la même épreuve à l'intérieur des rangs socialistes, j'ai voulu ensuite continuer à œuvrer pour le bien public, comme on me l'avait appris. Voilà la fidélité d'un homme à ses idées et à son comportement de toujours.

Encore une fois, je ne veux en rien passionner cette affaire, mais, de grâce, qu'on se souvienne ! Il y a ici un homme qui a tenu sa première réunion publique en ma présence, dans une petite ville de province : il sait que mon langage n'a pas changé.

M. Pierre Gaudin. Ce sont tes alliés qui ont changé, Max !

M. Max Lejeune. Je reste celui que j'ai été.

M. André Guerlin. Mais avec qui ?

M. Max Lejeune. Même si vous ne l'acceptez pas, je reste le socialiste démocrate que j'ai toujours été. C'est pour cela que je suis aujourd'hui le président du groupe des réformateurs, à la demande de mes amis...

M. Pierre Gaudin. Tu as changé d'amis !

M. Max Lejeune. ... et non pas par ambition politique, car depuis que j'ai quitté le parti socialiste, on m'a proposé trois fois d'être ministre, et trois fois j'ai refusé. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. Mes chers collègues, l'incident est clos.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1977 (n° 2524) : (rapport n° 2525 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.